

# **MRAX**

**Mouvement contre le Racisme,  
l'Antisémitisme et la  
Xénophobie**

**RAPPORT D'ACTIVITES  
2004**



**MRAX - 37, rue de la Poste - 1210 Bruxelles - tel: 02.209.62.50 - fax: 02.218.23.71 - [mrax@mrax.be](mailto:mrax@mrax.be) - [www.mrax.be](http://www.mrax.be)**

## Table des Matières

<b>I. BILAN MORAL</b> .....	p. 6
-----------------------------	------

## **II. PRESENTATION DES ACTIVITES ET ACTIONS DEVELOPPEES**

### **LA SENSIBILISATION à la lutte contre le racisme et les discriminations au quotidien**

#### 1.1. LES ACTIONS « GRAND PUBLIC »

La journée mondiale de lutte contre le racisme : édition 2004 .....	p. 11
→ « <i>Le destin de Zayneb, un aller sans retour</i> » : l'émission radio et le CD-Rom ...	p. 16
Second volet de notre campagne contre les discriminations au quotidien « <i>Désolé, c'est déjà loué</i> » .....	p. 21
« <i>Alain l'Africain</i> » une fiction radiophonique sur la discrimination au logement..	p. 22
Campagne COIFE ( <i>Collectif d'associations Opposées à l'Interdiction du port du Foulard à l'Ecole</i> ) .....	p. 22
Suite de la Campagne « <i>La Haine ?, je dis NON !</i> » .....	p. 24
Sortie du livre : « <i>La mise à l'écart de l'étranger</i> » .....	p. 25
Festival « <i>Rock in Bxl</i> » .....	p. 25

#### 1.2. LES ACTIVITES REGULIERES DE SENSIBILISATION ET D'EDUCATION A LA LUTTE CONTRE LE RACISME

Les interventions dans les écoles et associations .....	p. 27
Les stands et expositions .....	p. 35
Le centre de documentation .....	p. 36
La participation à des rencontres, débats, colloques, émissions, etc.....	p. 36
L'information et la communication en support à nos actions	
Le MRAX-info .....	p. 36
Communiqués et conférences de presse .....	p. 39
Le site internet .....	p. 40

## **L'ACCUEIL du public**

PLAINTES ET TEMOIGNAGES .....	p. 43
Tendances générales .....	p. 44
Illustrations : quelques cas soumis au bureau des plaintes	
Forces de l'ordre .....	p. 46
Milieu professionnel .....	p. 48
Logement .....	p. 49
Loisirs .....	p. 51
Relations entre particuliers .....	p. 51
Enseignement .....	p. 52
Jurisprudence .....	p. 52

LE CENTRE D'ACCUEIL : SERVICE SOCIAL SPECIALISE EN DROIT DES ETRANGERS .....	p. 54
---	-------

## **LE TRAVAIL DE VIGILANCE, de réflexion et d'élaboration de propositions et revendications**

### 3.1. EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS

Une meilleure effectivité de la loi du 25 février 2003 .....	p. 59
Dans le cadre de la <i>Commission du Dialogue Interculturel</i> .....	p. 60
Dans le cadre de la <i>Commission des femmes maghrébines</i> .....	p. 61
ENAR-Belgique .....	p. 62

### EN MATIERE DE DROIT DES ETRANGERS

Le suivi des centres fermés et des expulsions .....	p. 63
En collaboration avec d'autres associations et réseaux .....	p. 64

### 3.4. EN MATIERE DE LUTTE CONTRE L'EXTREME DROITE

« <i>Extrême-droite non merci, pour que vive Bruxelles</i> » .....	p. 65
« <i>Et maintenant ? En nu ?</i> » .....	p. 66
« <i>Pour que VIVE la démocratie !</i> » .....	p. 66
Jurisprudence .....	p. 67

### **III. EN GESTATION**

Troisième volet de la campagne discrimination au quotidien : l'emploi.....	p. 68
Démocratie & Courage .....	p. 69
SACR 2006 .....	p. 70
Le MRAX a besoin d'espace ! .....	p. 70

### **IV. LA VIE FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE ..... p. 71**

# BILAN MORAL

Le 24 avril 2004, l'Assemblée générale du M.R.A.X. se rassemblait pour notamment élire le nouveau Conseil d'administration.

L'ancien Conseil d'administration avait fait un travail important, mais il ne reposait que sur la bonne volonté de 12 administrateurs, qui souvent se réduisaient à 5 ou 6. Un appel tous azimuts avait, en conséquence, été lancé pour mobiliser des candidats administrateurs ; cela explique que, le jour de l'AG, il se trouvait de nombreux nouveaux membres parmi les candidats. Cela a d'ailleurs été clairement rappelé à l'Assemblée générale.

27 candidats se proposaient pour 21 places à pourvoir. Ont ainsi été élus : 1. Abdelghani BEN MOUSSA ; 2. Moustapha BUDCHICH ; 3. Abobakr BOUHJAR ; 4. Radouane BOUHLAL ; 5. Paul DAHAN ; 6. Maité DE RUE ; 7. François DE SMET ; 8. Rajae ESSEFIANI ; 9. Jean marie FAUX ; 10. Bernard HENGCHEN ; 11. Farah ISMAILI ; 12. Zakia KHATTABI ; 13. Sylvie LEMAIRE ; 14. Yvette MAKILUTILA MASSAMUNA ; 15. Thérèse MANGOT ; 16. Hamel PUISSANT ; 17. Bernadette RENAULD ; 18. Nordine SAIDI ; 19. Ilan TOJEROW ; 20. Emmanuel TWAGILIMANA ; 21. Lydie VANDOORNE.

Le 11 mai 2004, le nouveau Conseil d'administration se réunissait pour la 1ère fois, avec pour tâche de notamment élire le nouveau Bureau, lequel est chargé d'assurer la gestion de l'association.

Les postes à pourvoir étaient ceux du Président, de deux Vice-Présidents (c'est une nouveauté par rapport à l'ancien CA. La proposition fut faite par l'ancienne équipe, vu la composition nombreuse du nouveau CA), d'un Secrétaire général, d'un Trésorier, d'un Administrateur délégué, d'un Administrateur délégué adjoint.

Pour chaque poste, à l'exception de la Présidence, ne postulait qu'un seul candidat. Les personnes suivantes ont, par conséquent, toutes été élues à l'unanimité : • comme Vice-Présidents : François DE SMET et Lydie VANDOORNE ; • comme Secrétaire générale : Farah ISMAILI ; • comme Trésorier et Administrateur délégué : Bernard HENGCHEN ; comme Administratrice déléguée adjointe : Bernadette RENAULD.

A la Présidence, Radouane BOUHLAL se présentait pour un premier mandat et Thérèse MANGOT pour un second mandat. Le premier souhaitait, en synthèse, que le M.R.A.X. clarifie, définisse plus clairement les différentes discriminations reprises dans son objet social et s'y concentre davantage (1.), renforce la notion de " mouvement " (2.) et construise un réseau plus large, notamment avec des associations " émergentes " ou isolées luttant contre le racisme et même, pour certains combats communs, avec des associations luttant contre toutes les autres formes de discrimination (3.). La seconde entendait poursuivre le travail accompli jusqu'ici et s'inscrire donc dans une pleine et entière continuité. Ceci, dans la mesure où elle avait précisé, en introduction, ce qui était à l'œuvre, ce qui était à faire et que l'assemblée générale avait largement approuvé le rapport moral.

20 administrateurs étaient présents : 11 ont voté pour Radouane BOUHLAL, 8 pour Thérèse Mangot et 1 abstention. Le premier a donc été élu Président.

#### TENSIONS INTERNES

Les semaines qui ont suivi l'élection du Bureau furent quelque peu agitées. Certains étaient surpris que Radouane BOUHLAL décide en séance de se porter candidat à la présidence. Plus grave, des rumeurs, selon lequel un " putsch " avait été fomenté, circulaient. D'autres précisaient qu'une prise de pouvoir avait été entreprise par des " arabo-musulmans ". On entendait également que des jeunes inexpérimentés voulaient faire table rase du passé. Et bien d'autres choses encore... Dans le même temps, la Direction ne recevait pas du Bureau les gestes de soutien qu'elle attendait pour travailler en pleine confiance.

Un cinquième des membres effectifs a alors pris l'initiative de demander au CA qu'une AG extraordinaire soit réunie dans les plus brefs délais pour mettre les choses à plat. Elle fut organisée le 23 juin dernier.

Une discussion franche s'est engagée ; elle a permis aux uns et aux autres d'exprimer ses inquiétudes, ses critiques et ses attentes. Au terme de cette AG extraordinaire, l'unanimité (moins trois abstentions) des membres présents, CA y compris, ont conclu sur une motion, selon laquelle l'AG accorde sa pleine confiance au CA nouvellement constitué et selon laquelle le rôle de la Direction est clairement consolidé dans le travail à mener. Chacun s'est ainsi vu reconnaître dans sa légitimité.

On aurait pu espérer que cet accord apaise complètement les esprits, ce ne fut pas complètement le cas pour différentes raisons qu'il est difficile de démêler. Les conflits précipitèrent les départs de quelques permanents dont la directrice Carole Grandjean (la plupart de ces départs étaient d'ailleurs déjà envisagés avant ces conflits, et avant l'élection du nouveau CA). Durant le mois de janvier 2005 (l'ancienne directrice avait démissionné à la fin du mois de décembre 2004 et le nouveau directeur commençait ses fonctions au début du mois de février 2005), le CA a demandé au président, qui fut sollicité par quelques permanents, de faire fonction de « directeur » pour la gestion quotidienne, ce qui n'arrangea pas l'atmosphère en interne (par le passé, cette expérience s'est produite à plusieurs reprises au M.R.A.X. : quand un Administrateur a le rôle de gestionnaire de l'équipe, il y a tensions).

Une association qui est traversée par le conflit ne peut se centrer avec énergie sur son objectif. Une journée de rencontre CA/Permanents eut lieu le 12 mars 2005 : chacun a pu s'exprimer longuement, mais il est évident qu'une rencontre ne suffit pas seule à produire tous les fruits espérés.

Il est impossible de départager les reproches que se font les uns et les autres car ils portent à la fois sur des questions politiques sensibles, et sur des comportements.

En attendant, les actions à mener sont énormes. Le CA avait proposé un travail d'analyse institutionnelle du M.R.A.X., qui, depuis des dizaines d'années et de manière récurrente, est traversé de conflits qui ne se résolvent que par des « têtes à couper ». Cela ne fut pas accepté par l'équipe.

S'agissant du CA, trois administratrices ont, pour des raisons personnelles et/ou professionnelles, remis leur démission au CA, qui en a pris acte: Maité DE RUE ; Rajae ESSEFIANI et Sylvie LEMAIRE.

Le Bureau a également été remanié au mois de décembre 2004 et se compose désormais comme suit : comme Président : Radouane BOUHLAL ; Vice-Présidents : François DE SMET et Thérèse MANGOT ; comme Trésorière : Lydie VANDLOORNE ; comme Secrétaire générale : Farah ISMAILI ; les fonctions d'Administrateur délégué et d'Administratrice déléguée adjointe ont été supprimées, mais le Bureau continue à inviter Bernadette RENAULD lors de ses réunions.

Toutes les associations sont traversées régulièrement par des tensions internes, idéologiques et/ou interpersonnelles. Le M.R.A.X. n'échappe pas à la règle, loin s'en faut. Depuis des décennies, régulièrement, il est en butte à des conflits qui ont mené à des séparations, des démissions, parfois collectives, des licenciements (très peu).

Le M.R.A.X., plus que tout autre mouvement, est au cœur de contradictions fortes qui traversent la société et il est miraculeux que ce mouvement n'ait pas « explosé » et ne se soit pas disloqué suite à des affrontements tellement sensibles.

Certains sont partis car acteurs du conflit, d'autres par désintérêt d'un lieu aussi « chaotique ». La permanence est notamment due à des membres qui, contre vents et marées, assurent une sorte de continuité considérant que l'essentiel est ceci : un lieu pluraliste (politique, philosophique, culturel et de génération) doit exister, tout en restant centré avec fermeté sur son objet. Se trompent-ils ?

Nous pensons que pour l'honneur de la cause que nous défendons, chacun doit faire l'effort d'entendre l'autre et diminuer d'un cran ses exigences, nous y gagnerons tous. Il n'y a pas d'autre voie, si ce n'est à croire que par la magie du verbe un groupe gagnera sur l'autre (sans compter ceux qui ne se reconnaissent dans aucun des protagonistes).

#### QUANT AU CONTENU DE CE QUI A ÉTÉ RÉALISÉ

Le CA a respecté son engagement à l'égard de l'AG de finaliser les nouveaux statuts et de les mettre en conformité avec la nouvelle loi sur les a.s.b.l. avant la fin 2004. Deux AG au cours du mois de décembre 2004 ont abouti à l'adoption de nouveaux statuts. Il reste à finaliser un règlement d'ordre intérieur, pour définir formellement et par avance les fonctions des uns et des autres et assurer, ainsi, un mode de fonctionnement assumé par tous. Un texte a déjà été largement élaboré.

Le CA a également respecté son engagement à l'égard de l'AG de construire les orientations du M.R.A.X. à mettre en oeuvre durant son mandat de trois années. Pour rappel, la CA est parti d'un texte adopté il y a quelques dizaines d'années déjà, le 19 avril 1975 précisément, et intitulé «*Nos raisons de lutter*» : "*Le racisme est-il seulement l'affaire des autres ? Certes pas. Il s'insinue en chacun de nous, si nous n'y prenons garde, comme à notre insu. (...) Or, sous l'effet d'événements d'ordre social, cette aversion, cette intolérance, hideuse en soi en tant que manifestation individuelle, peut se changer en un phénomène collectif dont la nuisance est centuplée. Dès lors, la question n'est pas seulement - n'est pas tellement - de savoir pourquoi le racisme monte aujourd'hui, mais avant tout de voir comment on peut l'enrayer*".

Ce combat, exprimé près de 30 ans déjà, reste plus que jamais la vocation du M.R.A.X. Une vocation qui fait de notre mouvement un lieu de référence en ce qui concerne la lutte et la mobilisation antiracistes, un point d'appui consacré à la vigilance, à la réflexion et à l'action contre toutes les formes de racisme.



C'est pour continuer ce combat à la lumière de la société d'aujourd'hui, que le Conseil d'administration a consacré ses premiers mois de travail à déterminer **quatre axes d'orientation** élaborés par des groupes de travail.

Le premier constat est le succès des formations d'extrême droite aux dernières élections. Ce « **racisme politique** » nous inquiète et nous préoccupe. Le Vlaams Blok, remaillé en Vlaams Belang, n'a perdu aucune élection depuis 1991, est arrivé second parti de Flandre aux élections régionales de juin 2004 et est placé au premier rang dans les dernières enquêtes d'opinion. Et ce, alors même que l'année 2004 se voit marquée d'une victoire juridique et symbolique contre le racisme politique organisé, par le biais de la condamnation pour racisme des asbl qui composent ce parti. Hélas, on constate que non seulement la reconnaissance, par la justice, du caractère raciste d'un parti politique n'altère pas son électorat, mais en plus il nous faut faire face à la résurgence d'une extrême droite francophone, qui atteint des scores préoccupants... du reste, ne parlons même pas du discours haineux de l'extrême droite qui continue à infiltrer, par suivisme et/ou démagogie, les idées de partis démocratiques. Le M.R.A.X. a renforcé sa participation aux plates-formes destinées à coordonner nos actions dans ce domaine (« *Extrême droite non merci !* » et maintenant « *Pour que vive la démocratie !* »). Avec la CNAPD, nous sommes en train de mettre sur pied un ambitieux projet destiné à développer un large mouvement de jeunes bénévoles, que nous formerons aux techniques de l'animation, qui iront dans les écoles à la rencontre d'autres jeunes pour les sensibiliser aux dangers de l'extrême droite (projet « *Démocratie & Courage* »).

Autre constat concernant le « **racisme au quotidien** », il est, hélas, toujours en expansion dans notre société. Pour le M.R.A.X., la vigilance face à toutes les manifestations discriminatoires, si « légères » puissent-elles sembler, est un préalable de son combat. Il faut, outre notre rôle de « poil à gratter » politique et social, multiplier les initiatives vers les nombreuses dimensions de la vie courante qui recèlent des pratiques discriminatoires, tels que l'accès à l'emploi, les discriminations sur le lieu de travail, l'accès au logement et, de manière générale, toutes les fournitures de services touchant le grand public (sport, administrations, dancings, transports en commun, etc.). Depuis quelques mois nous sommes particulièrement attaché à investiguer la question des discriminations à l'emploi en vue d'élaborer une prochaine campagne sur ce thème. Tout cela dans un contexte global où l'on peut constater qu'aux victimes « classiques » de racisme (ex : les « subsahariens », les « arabes », les tziganes, les juifs, etc.), s'ajoutent, depuis quelques années, notamment depuis le 11 septembre, les musulmans. C'est dans ce contexte que nous avons notamment soutenu la création et l'animation du Coife (Collectif réunissant une cinquantaine d'associations diverses contre l'interdiction du foulard à l'école).

D'autres phénomènes se sont rajoutés au racisme à l'égard de minorités stigmatisées ; Il s'agit de la dégradation des « **relations intercommunautaires** », soit pour des raisons de violences urbaines, soit à cause de la répercussions de conflits internationaux. Il faut veiller à ce que ces conflits ne contribuent pas à alimenter le terreau fertile du racisme et les replis de tous ordres. Aucune culture n'est exclusive et homogène, chacun-e de nous a besoin de rencontres, de confrontations d'idées avec autrui pour évoluer dans son trajet de vie. Le M.R.A.X., au travers de chacune de ses actions, lutte contre tout repli identitaire et communautariste, tout en se battant pour préserver le droit de chacun à faire respecter sa culture, de manière égale. Il faut se battre pour une société ouverte au sein de laquelle les différentes cultures seraient reconnues et respectées pour ce qu'elles sont. Cette coexistence ne peut s'instaurer que par une déconstruction des préjugés et par un dialogue entre les communautés qui soit plus dense, plus libre et plus respectueux. C'est essentiel vu

notamment la recrudescence alarmante de l'antisémitisme. C'est dans ce cadre que nous avons proposé que des animations et des rencontres s'organisent entre juifs et « arabo-musulmans », notamment lorsque des violences intercommunautaires ont éclaté (entre les clubs de football Haren et Maccabi, ou encore à St Gilles, entre des jeunes juifs et d'origine maghrébine fréquentant un même parc).

Enfin, la situation des étrangers dans notre pays est telle qu'il convient de maintenir notre vigilance à cet égard. Le droit des étrangers doit être intégralement respecté. Nous continuons à accompagner les « nouveaux arrivants », les « sans-papiers », les étrangers détenus en centres fermés ou expulsés, *etc.* Le principe fédérateur doit rester celui de la reconnaissance, en droit et dans les faits, de l'égalité des droits; à cet effet, nous insistons sur la nécessité de combattre la place laissée à l'arbitraire et aux préjugés. Il est essentiel de persévérer dans le combat contre – ce qui est peut-être maladroitement nommé par – le « **racisme institutionnel** », en dénonçant systématiquement cette pratique d'Etat. C'est ainsi que nous venons de publier un ouvrage collectif sur cette thématique (« La mise à l'écart de l'étranger », aux éditions Labor).

C'est pour continuer ce combat antiraciste, celui-là même qui fut exprimé il y a près de 30 ans déjà, que le Conseil d'administration a demandé à l'Assemblée générale le 14 décembre 2004 - après amendements, critiques et remarques formulés par elle le 20 novembre 2004 - son approbation quant à ces quatre axes programmatiques 2004-2007, intitulés « En mouvement contre le racisme au quotidien, intercommunautaire, politique et institutionnel ! », qui déterminent les actions que nous menons jusque mai 2007.

Rappelons nous que la lutte contre « l'islamophobie » en particulier – et plus généralement la lutte contre les discriminations liées aux convictions religieuses, pourtant inscrites dans notre objet social – a fait débat lors de l'AG du mois de décembre 2004 : à cet égard et pour préciser nos ambitions en la matière, le CA avait convenu avec l'AG d'éclaircir les enjeux et de lui proposer des pistes en la matière. Ce travail a commencé par une confrontation des positions des uns et des autres, d'abord publiées sur notre site internet et actuellement débattues au sein d'un groupe de travail : l'AG sera saisie d'un document de synthèse dès que celui-ci sera finalisé.

Pour poursuivre efficacement tous ces objectifs ambitieux, il nous faut être plus nombreux et plus unis. N'oublions jamais ce qui nous rassemble ici. N'oublions jamais que ce qui nous rassemble a beaucoup, beaucoup plus de valeur que le poids de nos différences, qu'il s'agisse de différences d'approches, de méthodes de travail, de langage. Nous avons tous un même objectif: le combat antiraciste. En mouvement !

Radouane BOUHLAL  
Président

Thérèse MANGOT  
Vice-Présidente

# PRESENTATION DES ACTIVITES ET ACTIONS DEVELOPPEES en 2004

## 1. LA SENSIBILISATION À LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS AU QUOTIDIEN

### 1.1. LES ACTIONS « GRAND PUBLIC »

#### → La journée mondiale de lutte contre le racisme : édition 2004

Le MRAX célèbre régulièrement depuis 1966 le 21 mars, Journée mondiale de lutte contre les discriminations raciales et avait même mis sur pied plus récemment un festival nommé « *no race, just diversity* ».

L'équipe a souhaité remettre sur le tapis cette tradition tombée en désuétude ces dernières années, en organisant non pas, faute de moyens, un festival mais une journée festive intégrant une dimension réflexive et pédagogique au projet.

L'objectif du MRAX pour ce type d'événement fut triple :

- Sensibiliser l'opinion publique à la problématique du racisme et aux enjeux de la société multiculturelle.
- Mobiliser les associations et les jeunes autour de la lutte contre le racisme et du combat pour l'égalité des droits.
- Créer une rencontre entre le MRAX et son public et, par le biais d'un événement festif mais engagé, favoriser une politique de proximité.

La campagne de sensibilisation « *la paix ça commence entre nous* » avait marqué l'esprit du public qui reconnaissait en ce message explicite une dimension implicite relative aux difficultés du «vivre ensemble». C'est donc dans un esprit de continuité que nous avons décidé d'en faire le thème central de notre journée du 21 mars 2004.

## Conceptualisation du projet en débat....

Suite à la situation du MRAX nettement périlleuse cette année et attachant une grande importance à sa survie, cet événement était une sorte de « bouteille à la mer » que nous jetions afin de sensibiliser le public à notre cause. A l'origine nous souhaitions créer un cortège qui défilerait dans les rues de la ville de Bruxelles en distribuant des roses accompagnées de petits messages réalisés par des enfants et adultes, rencontrés au cours de différentes animations menées sur les thématique liées à la campagne « **la paix, ça commence entre nous** ». Malheureusement, les autorisations ne nous on pas été délivrées puisqu'une manifestation contre la guerre se déroulait le même jour.

Afin de rester fidèle à notre idée de départ qui consistait à faire de cette journée un moment de rencontre avec « Mme. et M. tout le monde », nous avons donc décidé d'investir un espace public. Le choix fut porté sur la commune de Saint-Josse qui nous accueille depuis plus de 50 ans maintenant et plus particulièrement sur sa place (Place Saint-Josse), carrefour symbolique au cœur d'une commune multiculturelle.

## Les partenaires du projet

**Artbag** : Afin de préparer au mieux cette journée, nous avons sollicité l'aide d'ARTBAG, jeune association de musiciens spécialisés dans la création de festival musical. Leur aide fût précieuse tant au niveau des estimations budgétaires, qu'au niveau de l'organisation et de la logistique.

**La commune de Saint-Josse** : La commune de Saint-Josse (grâce notamment à M. Jabour, Echevin de la jeunesse, des finances, de la culture et des affaires sociales) nous a cordialement offert son soutien à différents niveaux de l'organisation de l'événement. Tout d'abord au niveau logistique, le service du matériel de la commune a mis à notre disposition tout le matériel dont il disposait (tel que les tentes, le podium ou encore les barrières Nadar, tables, chaises...); mais aussi des agent communaux pour nous aider à tout monter. Enfin, les agents de prévention de la commune étaient également présents afin d'encadrer la sécurité de la place Saint-Josse.

**Le cercle Arabo-Européen de l'ULB** : Des jeunes faisant partie du Cercle arabo-européen de l'ULB se sont investis dès le départ non seulement dans la conceptualisation des activités mais également dans la mise sur pied de celles-ci. Lors de la journée festive, un stand leur était réservé.

## Les activités de l'après-midi sur la Place Saint-Josse

Comme de coutume dans ce type d'événement, nous avons lancé un appel à projet afin que les associations environnantes participent à cette journée avec nous en proposant soit des services de type restauration, soit des activités ludiques ou artistiques (de niveau amateur ou non). Nous avons ensuite opéré une sélection compte tenu de nos moyens et de nos forces :

- **Circ'conflex** a proposé tout au long de l'après-midi aux jeunes et moins jeunes, un atelier d'initiation aux pratiques du cirque ;

- **Couleur famille** proposait à notre public de découvrir l'art du tatouage au henné ;
- le **GAFFI** a proposé un stand de dégustation (thé à la menthe et gâteau) ;
- **Bouillon de CultureS** a proposé un stand « cuisine du monde » ;
- la **COPEC** a proposé un stand de cuisine sud américaine ;
- et le **MRAX**, quant à lui, tenait un stand barbecue (surtout pour la restauration des bénévoles).

➤ **Atelier « la marelle du MRAX » :**

Dirigé et conceptualisé par deux permanents avec l'aide de nos bénévoles, cet atelier créatif se voulait être le symbole du cheminement, ô combien difficile de notre société multiculturelle afin de parvenir à une «paix» plurielle au sein de laquelle chacun a un rôle déterminant à jouer afin d'arriver à vivre ensemble dans le dialogue, le respect mutuel et donc en paix. Nous avons pensé à ce jeu étant donné que la marelle constitue le jeu par excellence connu par les enfants (de tous les horizons) et que beaucoup d'adultes en gardent un souvenir très agréable. La **marelle du MRAX**, conçue sous forme de puzzle, était recouverte d'un film transparent, ce qui a permis à tout un chacun, au gré de cette rencontre d'apporter sa contribution « artistique » en annotant un mot ou une phrase qui illustre le regard qu'il porte sur le cheminement encore incertain d'une société qui se voudrait plus égalitaire et plus respectueuse de nos différences.

➤ **Le jeu du « Ring de la Paix »**

Dans le cadre de cette journée et de notre campagne « **la paix, ça commence entre nous** », le MRAX a créé une activité intitulée « **le Ring de la paix** ». Ce projet fut réalisé en collaboration avec un animateur du Brocoli théâtre, **Medhi Beduin**, et des bénévoles de notre mouvement.

Principe du jeu : Il s'agit d'un jeu dynamique, interactif et aussi très rapide où deux équipes (de trois personnes) s'affrontent en répondant sans attendre à des questions posées par le meneur de jeu. Ce dernier est assisté par deux arbitres de touches (les animateurs du MRAX), garants des règles, et qui interviennent pour éviter tout dérapage, en ce compris le risque de superficialité. Les joueurs sont tenus de répondre par oui ou par non aux questions et ensuite d'y apporter une justification. Les questions avaient été soigneusement préparées afin d'être susceptibles d'évoquer une les préjugés courants (exemple de question : « les noirs roulent mal en voiture ? »). Dans le cas où les joueurs justifient leur réponse au moyen des préjugés, le point est perdu et l'autre équipe prend la main. Lorsque la réponse est validée par les arbitres, les deux autres joueurs de l'équipe gagnante passent une épreuve plus ludique, mais qui reste toujours accessible à tout participant (enfant, personne âgée, handicapé). Une fois le jeu terminé, les animateurs du MRAX réalisent un débriefing avec les joueurs pour voir ensemble les raisons qui les ont amenés à valider ou non certaines réponses.

Les objectifs : Au travers des questions posées par le meneur de jeu, ce ring offre les conditions d'une réflexion, voire d'un débat autour de problèmes et situations de la vie de tous les jours jusqu'aux thèmes qu'aborde le MRAX dans ses campagnes de sensibilisation. D'autre part, il permet de faire rencontrer les gens au-delà de leurs différences (âge, origine, genre, profession, etc.) en les plaçant dans un

environnement ludique, décomplexé et en leur permettant de se lancer dans le jeu sans qualification spécifique, avec seulement l'envie de participer.

Les enjeux : Ce jeu peut répondre aux difficultés de cohabitation qui sont pour partie liées à des faits concrets, et pour partie liées à la façon d'appréhender ces faits, d'y réagir, ... Il s'agit ici d'inviter les gens d'un quartier à parler, si possible avec humour, et en tout cas avec respect, de certaines difficultés ou incompréhensions, dans une « joute » ludique où deux équipes tentent chacune de donner un point de vue sans tenter de persuader l'autre sur un thème ou une idée donnée. Cela permet à la fois de relativiser et d'objectiver certaines choses, de les remettre dans leur contexte, mais aussi de prendre en compte la position de l'autre. Le tout est présenté sous la forme d'un jeu, avec les avantages et les limites de cette approche. De même, prendre le temps d'expliquer sa position, de s'assurer que l'autre l'a comprise, d'essayer de se mettre dans la peau de l'autre pour comprendre son point de vue... sont autant de petites expériences qui peuvent s'avérer utiles si elles sont reprises par la suite dans la « vraie vie », hors du jeu.

Petite évaluation : Le principe de l'affrontement est un élément qui a fort intéressé en particulier les jeunes. Cette activité a suscité leur implication (bénévoles, amis du MRAX, jeunes des quartiers,...) dans l'organisation, la préparation et même l'animation des **Rings de la Paix**. La constitution des équipes est la tâche la plus difficile à accomplir puisque pour cela nous demandions à des « éclaireurs » de trouver des volontaires dans le public. En général, les gens n'aiment pas trop répondre à des questions en public et n'osent pas monter sur le ring... Ce sont alors parfois les mêmes personnes qui jouent. Nous envisageons d'améliorer le concept du jeu en y apportant des modifications significatives tant au point de vue des règles instituées, que des questions proposées. Nous espérons vous donner très prochainement une démonstration affinée de ce grand jeu du «**Ring de la paix**»

#### ➤ Mini concert pendant le débriefing

Durant le débriefing avec les joueurs, qui dure plus ou moins 30 minutes, nous avons accueilli sur le podium différents groupes venus nous soutenir bénévolement et que nous remercions de tout cœur ! :

- **La voix des garennes** (chorale)
- **Dynamo** et ses **danseuses de la zinneke** (percussion)
- **Batukara** (percussion)
- **Rimes suspectes** (jeunes filles rappeurs)
- **Les pro du micro** (jeunes garçons rappeurs)
- **Al kharram** (concert arabe de clôture)

Nous avons également accueilli **Salim Haouach**, un jeune humoriste amateur (membre du cercle arabo-européen de l'ULB) qui a présenté un sketch réussi !

### ➤ La soirée au Vaartkapoen

Pour clôturer cette journée, nous avons prévu au programme d'une part une pièce de théâtre et d'autre part un mini concert à Molenbeek dans la salle du Vaartkapoen :

- **« Le pays sans terrasse » : une création collective de Amel Souaïd et Catherine Brescheau**

« ... Un matin –peut-être faisait-il gris ?– une femme venue de son lointain Maroc, débarque à la gare du midi. Elle vient retrouver son mari... » L'histoire de cette « Fatma », c'est la chronique de trois générations de femmes confrontées à l'éparpillement familial, au déracinement culturel et à l'édification d'une nouvelle existence où se mêlent les valeurs traditionnelles et le modus vivendi occidental... L'histoire de cette « Fatma », c'est aussi les nombreuses découvertes émerveillées et inévitables désillusions résultant de cet autre environnement, là où, bon gré mal gré, l'Amour et la famille sont les garants de l'Avenir...

Elles ont trouvé qu'il était opportun de remonter ce spectacle rempli du regard des femmes à l'heure où les guerres, la barbarie, la montée des sectarismes font rage. Elles ont fait mûrir ces femmes et ouvert la porte à la quatrième génération. Comment « Fatma », Aïcha, Zohra et la jeune Yasmine vivent-elles aujourd'hui ? L'Amour et la famille sont-ils encore garants de l'Avenir ?

### ➤ Concert

- **Pitcho** : Chanteur engagé dans le mouvement Hip Hop, écouté et apprécié surtout par les jeunes, sensible à notre cause, il fût l'un des premiers à répondre favorablement à notre demande.
- **Supernova** : Composé de 11 musiciens, ce groupe dynamique a un répertoire large allant de la musique afro-cubaine en passant par la salsa ou encore le rap-salsa ; la particularité du groupe : le merengue couleur locale ! Un grand moment de la soirée pour les amateurs.
- **DJ-Kadi.**

### Quelques mots pour conclure :

Malgré le vent et la pluie qui perturba tout de même cette journée et les quelques difficultés techniques, cette première expérience, pour beaucoup d'entre nous, fut positive et nous souhaitons la réitérer à l'avenir. Il nous paraît extrêmement important d'investir notre énergie dans des activités à caractère culturel et ludique afin de continuer à sensibiliser à notre cause le citoyen «*lamda*» convaincu ou pas, et ainsi de se créer des contacts avec des artistes qui pourraient nous accompagner dans notre lutte.

De plus nous souhaitons rendre incontournable la journée internationale de lutte contre le racisme en Belgique, et nous sommes persuadés que ce type d'événement contribue à la progression des mentalités. Cela mériterait donc que nous nous y investissions à l'avenir avec encore plus d'énergie.



→ « **Le destin de Zayneb, un aller sans retour** » :  
l'émission radio et le CD-Rom

Comme annoncé dans le rapport d'activité 2003, nous avons mis au point deux outils d'animation dans le cadre de la commémoration des 40 ans de l'immigration marocaine, en étroite collaboration avec Pierre Chemin (réalisateur) de l'asbl **Média Animation**. Nous avons d'une part réalisé et diffusé sur les ondes une fiction radiophonique et, d'autre part, nous mettons au point un CD-Rom interactif qui pourrait être accompagné d'un DVD que le MRAX utilisera dans le cadre de ses animations pédagogiques. Ces deux supports ont le même fil conducteur, à savoir le récit d'une famille fictive, avec au centre, pour prendre le visiteur par la main, une femme, Zayneb, témoin privilégiée, qui vit d'abord, comme beaucoup, l'émigration dans l'ombre de son mari. Ce récit est surtout conçu pour l'émission radio. Il constitue à la fois une base de travail et notre ligne de conduite pour le CD-Rom.

➤ **Première partie : une émission radiophonique**

L'émission radio est un documentaire fiction de 52 minutes qui raconte le « destin de Zayneb ». C'est un personnage de femme construit sur base de témoignages bien réels. Ceux-ci ont été collectés grâce à la participation de l'asbl **Média Femmes Internationales**, ou encore lors d'interviews et rencontres entre des mères et leurs filles issues de l'immigration marocaine. Suite à d'autres rencontres avec des sociologues et historiennes, nous avons établi un cadre historique qui permet aux auditeurs de repérer certains grands bouleversements qui ont caractérisé ces 40 années de vie en Belgique de cette famille représentative de tant d'autres.

Ainsi, la fille de Zayneb, Hajar, s'empare de la mémoire de sa mère et la place dans ce cadre pour mieux comprendre son histoire et aussi pour mieux la transmettre. Elle tient un carnet de note où elle livre ses pensées et elle en confiera certaines au fur et à mesure. Cette fiction est enrichie de documents d'archives fournis par la RTBF, ce qui nous a permis d'illustrer certains événements et de marier la réalité à la fiction. Enfin, des chansons populaires marocaines ont pu nous aider à mettre de la couleur à ce récit.

○ **Une fiction divisée en 4 séquences ou épisodes :**

Les dates ci-dessous ont été définies en fonction de l'évolution de cette famille fictive (nouvelle naissance, date du regroupement familial,...) mais permet également d'identifier quatre grandes périodes de ces 40 années de vie en Belgique.

**Période 1 : Souvenirs de jeunesse 1950-1967**

*La période « avant 1964 » est caractérisée par le début de l'immigration industrielle et le début d'une importante présence marocaine en Belgique...*

Suite à la mort de son amie Habiba, Zayneb décide de se confier à sa fille. Elle raconte ses souvenirs liés à sa vie avant son mariage avec Ahmed, ses regrets et raconte aussi l'instant où sa vie a basculé en 1964...



## **Période 2 : Premières années en Belgique 1968-1977**

*De 1964 à 1974 : de la convention bilatérale à la fin de l'immigration; période d'explosion démographique; féminisation de l'immigration marocaine suite au regroupement familial et reconnaissance du culte islamique...*

Les premiers pas de Zayneb en Belgique, ses premières rencontres et difficultés (logement, la langue, « mythe du retour », etc.)...

## **Période 3 : Les années grises 1980-1996**

*De 1974 à 1989 : stabilisation des familles, rajeunissement et féminisation du profil sociologique des Marocains...*

Les enfants grandissent et commencent alors les incompréhensions, les questionnement identitaire. La vie s'assombrit face aux discours racistes...

## **Période 4 : 1997 à nos jours : Zayneb est grand-mère**

*De 1989 à nos jours : Emergence des immigrés marocains dans l'espace public et politique ; accession massive des Marocains à la nationalité belge ; problème du 3<sup>e</sup> âge...*

Après certains événements tragiques, Zayneb apprend qu'une de ses filles voudrait s'engager dans la politique, elle est également confrontée à la frustration de son fils qui ne parvient toujours pas à trouver un emploi....

Hajar conclut ses pensées et souhaite que la mémoire de sa mère soit transmise de génération en génération car, comme dit Zayneb, « il faut savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va ».

### ○ Une musique originale

Une mélodie a spécialement été conçue pour accompagner Hajar dans la découverte de son histoire et nous avons le plaisir de l'écouter lorsqu'elle décide de nous livrer ses pensées en utilisant son carnet de note. Cette musique a été réalisée par Mohammed Al Mokhlis et Pierre Chemin, avec la contribution de Nadia Hamzaoui pour le chant (qui joue également le rôle de Hajar dans la fiction).

### ○ Les comédiens

Nous avons eu la chance de travailler avec la comédienne montoise Hayat N'Ciri qui a joué le rôle principal, celui de Zayneb. Les autres ont été tenus par des ami(e)s amateurs, enthousiastes à l'idée de participer à ce projet et nous les remercions chaleureusement.

- Zayneb : **Hayat N'ciri**
- Ahmed (mari de Zayneb): **Mohamed Jabour** - Ahmed à 25 ans: **Abdelbasset Mellouki**
- Hajar (fille de Zayneb, qui a 27 ans): **Nadia Hamzaoui**
- Naïma (fille de Zayneb): **Nadia Belkaïd** - Naïma à 15 ans: **Wahiba Yachou**
- Jamillah (fille de Zayneb): **Khadija Belkaïd**
- Ridwan (fils de Zayneb): **Salim Haouach**
- Yassin (petit-fils de Zayneb): **Amin Ben Hada**

- Diffusion
  - Par épisodes, les lundi 6 décembre, mardi 7 décembre, mercredi 8 décembre et jeudi 9 décembre, chaque fois à 8h05 sur **Radio AL MANAR** 106.8 FM (Cette diffusion a été interrompue pour des raisons de problème de programmation) ;
  - Le mercredi 8 décembre de 11h à 12h sur **Radio Campus** 107.2 FM ;
  - Par épisodes, en janvier 2005 sur la **RTBF La Première** dans le cadre de l'émission « le monde est un village » ;
  - D'autres diffusions sont également prévues pour l'année 2005 et nous comptons également faire appel à certaines radios d'école.



➤ Deuxième partie : Le CD-Rom (projet en cours de réalisation)

Ce CD-Rom proposera une palette d'outils complémentaires (galerie photo, affiches, interviews de témoins du milieu scolaire, des professionnels du terrain associatif et des sociologues, articles de notre mensuel « MRAX-info », extraits vidéo, mini lexique, bibliographie, etc.) ainsi que des pistes de recherche et d'exploitation pour réaliser différentes activités autour du thème de l'immigration (un arbre généalogique, une ligne du temps, une valise « d'animation »...). Cet outil sera également enrichi de documents d'archives audiovisuelles de la RTBF et comprendra la fiction radiophonique dans son intégralité.

➤ Les objectifs du projet en général :

Il existe très peu de travaux qui ont été consacrés à l'histoire de l'immigration marocaine. Avant de poser un acte de travail sur la mémoire, il y a donc d'abord un travail de connaissance à faire.

Notre démarche vise donc aussi à une reconnaissance et une valorisation de la mémoire. Retracer les grands moments de cette histoire est donc une première étape importante à franchir et sert aussi à justifier certaines choses aujourd'hui.

De plus, susciter l'interrogation et faire comprendre l'intérêt de la préservation d'une mémoire transmise à travers un espace de parole que nous avons réservé notamment aux femmes, nous semble être une démarche intéressante insuffisamment exploitée. Cet espace permettra de mettre en avant les difficultés innombrables qu'engendre un changement aussi radical de vie, d'environnement, de société... mais aussi l'évolution et l'adoption de nouvelles habitudes que connaissent aujourd'hui les nouvelles générations.

Nous travaillons ainsi sur la question identitaire qui ne touche pas uniquement les plus jeunes mais toutes les générations. **Ces outils constitueront donc une source de réflexion et de conscientisation (destinée à tout public) qui pourront déboucher sur des débats.**

Plus généralement, ces outils nous paraissent particulièrement aptes à réhumaniser des parcours humains que l'on limite souvent, au mieux, à des statistiques, au pire, à des sources de problèmes à régler à coup d'annonces

démagogiques. La présentation de plusieurs parcours réels, complétée par la fiction radiophonique, se veut la création d'un espace de rencontre entre « eux » et « nous » (si « eux » et « nous » il y a, tant les espoirs des uns, leurs peurs et leurs désirs, se révèlent universels, quand on accepte d'y tendre l'oreille...).

S'il y a donc volonté de travailler sur la mémoire de ces populations désormais belges, il y a aussi celle de rappeler que l'immigration ne date pas d'aujourd'hui, et ne s'est pas faite toute seule (comprenez : sans une demande fortement exprimée des pays hôtes).

D'autre part, la mémoire de l'immigration maghrébine étant une mémoire surtout orale, ce travail de mémoire pourrait contribuer (modestement) à fixer ce pan pas si lointain de **l'histoire de la Belgique...**

### ➤ **Le public visé**

De l'écoute d'une émission radio à l'utilisation d'un CD-Rom interactif, chacun devrait s'y retrouver, y compris les groupes, puisque le CD-Rom pourra aussi être utilisé en groupe moyennant projection sur grand écran.

Ces outils interactifs serviront de supports d'intervention, d'animations, de travail dans les écoles, centres culturels et associatifs y compris les associations de femmes immigrées ou non. Ils seront également utilisables en autonomie par des personnes intéressées par ces questions:

- Enseignants en contact avec la réalité de l'immigration (primaire et secondaire)
- Animateurs et formateurs en milieux associatifs
- Elèves qui désirent réaliser un travail de recherche et/ou une présentation ayant pour sujet l'immigration.

Ces outils se veulent à destination tant des publics issus de l'immigration que des publics non issus de l'immigration. Ils seront conçus avec une préoccupation de grande accessibilité des informations quelque soit le public.

### ➤ **Enfants admis**

Par la prise de conscience du traitement des informations journalistiques et l'apprentissage du décodage des informations (même si elles sont souvent à destination des adultes) cet outil participera à l'éducation aux médias des plus jeunes comme des adultes. Tout comme les enfants explorent avec bonheur la presse quotidienne "des grands" à l'école (Ouvrir Mon Quotidien), il nous semble très important qu'un outil comme celui-ci soit mis à la disposition des élèves du fondamental.

Dans la vie quotidienne ceux-ci tombent sur des tracts racistes, entendent les informations au JT et JP. Le matériel informatif sera donc identique quel que soit l'âge des utilisateurs.

La petite brochure qui accompagnera le CD-Rom proposera une entrée spécifique aux 10/12 ans et invitera cette tranche d'âge à une exploration autonome adaptée à leur âge (exploitation des informations) :

- séquence du film qui montre un enfant de 12 ans présentant sa culture d'origine, dans le cadre d'une présentation à la classe d'un travail de recherche (avec arbre généalogique, photos, cartes géographiques,...)
- productions écrites d'enfants qui abordent leurs conditions de Belges au Maroc et de Marocains en Belgique
- séquence de la non scolarisation de Zayneb qui est analphabète parce que "une fille n'allait pas à l'école, à cette époque"
- etc.

➤ **Pré-évaluation :**

Il nous a fallu approximativement un an avant de voir aboutir le projet de fiction radiophonique. En effet, nous nous étions tout d'abord engagés dans une étape de recherche d'information qui a duré au moins cinq mois. Nous avons rencontré des sociologues et historiennes qui nous ont apporté un point de vue critique très intéressants.

Cette première étape nous a permis de mettre en avant une sélection de thèmes que nous voulions aborder dans la fiction (recrutement de main-d'œuvre, l'analphabétisme, le logement, l'orientation scolaire, etc.).

La dimension humaine, à travers l'histoire de cette famille fictive s'est vue enrichie grâce aux témoignages de femmes que nous avons rencontrées soit par le biais d'une association de quartier soit grâce à nos connaissances personnelles. Cette approche a également pris du temps et faisait partie de la première étape de travail.

Aussi, la réalisation du synopsis ainsi que l'écriture du récit n'ont pas été choses aisées et ont même constitué parfois une source de tension pour les personnes en charge de cette tâche. Nous remercions particulièrement **Khadija Belkaïd** pour son aide dans ce lourd travail.

De manière générale, cette commémoration n'a pas été simple à organiser, tant pour le MRAX que pour les autres associations qui se sont lancées dans cette aventure. En effet, il s'agissait de la reconnaissance de toute une mémoire oubliée ou ignorée, de parler de sujets sensibles et aussi de mettre des mots sur des non-dits... Ainsi, tout le monde voulait apporter un travail de qualité, à la hauteur des sacrifices et difficultés qu'ont vécus en général les personnes de première génération venues dans les années 60. Ainsi, des incompréhensions, des malentendus, mais aussi beaucoup d'émotion et de plaisir ont caractérisés toute cette période de fête que nous avons vécue à partir du 17 février 2004 (anniversaire de la signature de la convention bilatérale).



→ **Second volet de notre campagne contre les discriminations au quotidien « Désolé, c'est déjà loué »**

Le début de l'année 2004 a vu la présentation officielle et le lancement public de la campagne contre les discriminations au logement « **Désolé c'est déjà loué** ».

➤ **Publication du « Livre noir de la discrimination au logement »**

**Extrait de la quatrième de couverture :**

*« Voici un an, le MRAX lançait avec d'autres la campagne "Désolé, c'est déjà loué!", contre les pratiques discriminatoires en matière de logement. Un an, notamment, à recueillir des témoignages parfois révoltants, souvent poignants, dont nous vous proposons dans le "Livre noir" l'analyse et de larges extraits. Des regards sociologiques, juridiques, ou tout simplement humains, sur des pratiques encore trop largement tolérées dans le grand marché du logement bruxellois, quoi qu'on puisse en dire. Moralement inacceptables, socialement destructrices, elles doivent être combattues. Mais encore? »*

A partir des interviews approfondies d'une cinquantaine de personnes, propriétaires comme locataires, des témoignages illustrent, comme autant de petites histoires vécues, on trouve dans ce livre les contributions de :

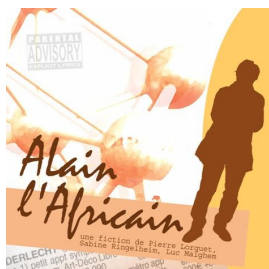
- Françoise Noël, « Le marché bruxellois du logement, révélateur et producteur des inégalités d'accès au logement » ;
- Andréa Réa, « les discriminations raciales dans l'accès au logement à Bruxelles » ;
- Pierre-Arnaud Perrouy, « La loi comme outil de lutte contre les discriminations ».

➤ **Conférence de presse le lundi 23 février 04, à 10h30, à l'Horloge du Sud**

Intervenants :

- Carole Grandjean (directrice du MRAX)
- Andrea Rea (sociologue, directeur du GERME)
- Alain Hutchinson (ministre de l'Intégration sociale de la Cocof),
- Michel Renard (asbl Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat)
- André Lumpuz (asbl Convivial)

➤ **Campagne d'affichage dans le réseau de la STIB du 24 février au 17 mai**



→ **« Alain l'Africain », une fiction radiophonique sur la discrimination au logement**

55 minutes d'humour (noir bien sûr), d'horreurs et de grands sentiments, pendant lesquelles certaines oreilles ont sifflé...

*« Lorsqu'Alain débarque à Bruxelles, il se sent brutalement dépaycé, pas à sa place, comme étranger. C'est vrai qu'il est originaire de Liège. Mais pourquoi tout le monde l'interroge-t-il sur ses origines? Pourquoi les portes se ferment-elles sur son passage? Pourquoi cette condescendance, cette méfiance, ou au contraire cette familiarité pesante? Lorsqu'on ne murmure pas dans son dos, on lui secoue l'épaule en rigolant bien fort. Tout le monde le tutoie. Personne ne lui fait confiance. Et tous les appartements qu'il visite sont mystérieusement déjà loués. Faut vous dire, Madame: Alain est Noir... »*

Une production de la RTBF, de la SABAM et de la SACD-SCAM, avec le soutien de l'asbl Happy et du MRAX. Réalisé par Pierre Lorquet, Sabine Ringelheim et Luc Malghem, avec e.a. Alain Eloy et les bailleurs rencontrés lors de notre enquête « Désolé c'est déjà loué ! ».

Diffusé sur la Première (RTBF), le 29 novembre 2004 de 22h à 23h.

Cette fiction a reçu le *Prix de la création radiophonique 2004*.



→ **Campagne COIFE (Collectif d'associations Opposées à l'Interdiction du port du Foulard à l'École)**

Depuis une quinzaine d'années, le débat autour du foulard à l'école n'a cessé de faire la une de l'actualité tant en Belgique que dans les pays voisins (France, Allemagne,...) avec une acuité toute particulière à chaque rentrée scolaire.

Progressivement, les établissements scolaires ont adopté des règlements d'ordre intérieur (ROI) interdisant, purement et simplement, le port de tout *couvre-chef* dans l'enceinte de l'école, une terminologie incluant, bien entendu, le foulard et tout signe d'appartenance religieuse.

C'est ainsi qu'actuellement, à Bruxelles, rares sont les écoles qui permettent encore aux jeunes filles de porter le foulard en classe. Au problème de stigmatisation dont ces adolescentes sont régulièrement victimes, s'est greffé celui de leur « ghettoïsation » suite à leur regroupement massif dans ces écoles « remparts ».

Les événements du 11 septembre 2001 ont permis à un climat délétère de s'installer et de renforcer la méfiance à l'égard de l'islam et de son expression dans la sphère publique ainsi que les discriminations qui en découlent.

Depuis quelques années, le Mouvement contre le MRAX a été interpellé à plusieurs reprises par des jeunes filles portant le foulard, leur famille ou des enseignants non contents des ROI modifiés très souvent à la hâte et sans qu'il n'y ait eu, au préalable, un débat démocratique entre les différentes parties concernées. Résultat, si des jeunes filles ont accepté – souvent à contrecœur – de se dévoiler, d'autres se sont trouvées, de fait ou formellement, exclues de leur école. Il leur a fallu trouver un autre établissement scolaire pour poursuivre leur scolarité. Par ailleurs, au regard des Conventions internationales<sup>1</sup> et de notre Constitution, l'on peut s'interroger raisonnablement sur le caractère légal de ces interdictions.

Au sein du MRAX, s'en est suivi un débat important auquel ont été invités une série d'acteurs (juristes, sociologues, islamologues, enseignants, élèves,...) tant la question du port du foulard à l'école est loin d'être simple. De cette réflexion, est né un texte de prise de position « Contre l'interdiction du foulard à l'école »<sup>2</sup>.

De ce texte d'intention, le MRAX a voulu passer à une étape suivante, en invitant de nombreuses associations à entamer ensemble le débat. En effet, jusque là, force est de constater que la parole sur cette question a souvent été monopolisée par les mondes politique et religieux.

La démarche a consisté à partir d'une position générale commune pour aboutir, grâce aux échanges et au dialogue, à un texte clair auquel puissent adhérer un maximum d'associations parties au débat.

C'est ainsi qu'est né le texte du Manifeste<sup>3</sup> signé par une cinquantaine d'associations et que l'on pourrait résumer en une seule phrase :

*« Oui à la liberté de pensée, de conviction et de religion, en privé comme en public »*

L'initiative a permis de réunir autour d'une même table des personnes et des associations de sensibilités diverses qui, autrement, ne se seraient probablement jamais connus. Ainsi, certaines jeunes femmes musulmanes ont exprimé leur soulagement quant à la présence d'hommes et de femmes, toutes confessions confondues, se sentant concernés par leur combat mené au quotidien.

Et cela, sans faire l'impasse sur les questions que se pose le corps enseignant, sans ignorer les peurs, sans nier le besoin de limites. Mais bien en disant qu'en interdisant le port du foulard à l'école, on se trompe : on ne répond pas aux vraies questions, on ne solutionne pas ainsi les problèmes de cohabitation dans les établissements scolaires, et surtout, on ne se rapproche pas d'une société fière de sa diversité.

### ➤ **Favoriser le dialogue**

Tout en adoptant une attitude sans ambiguïté vis-à-vis de l'interdiction du port du foulard à l'école, le COIFE (Collectif d'associations Opposées à l'Interdiction du port du Foulard à l'Ecole) veut favoriser le débat autour de cette question. Voici pourquoi.

Si des intellectuels ainsi que des responsables politiques et religieux s'expriment régulièrement sur ce sujet, on ne peut pas dire pour autant que ce soit le dialogue qui prévaut entre les plus concernés, à savoir les élèves, les enseignants, les

<sup>1</sup> Convention européenne des Droits de l'Homme, Déclaration universelle des Droits de l'Homme

<sup>2</sup> <http://www.mrax.be/mraxinfo/Dossiers/dossier%20foulards/positiondumraxsurlefoulard.htm>

<sup>3</sup> <http://www.liberte-foulard.be>

directions d'écoles et les parents d'élèves. Au contraire, nous assistons actuellement à un raidissement des positions des uns et des autres. Nous pensons que ceci s'explique essentiellement par des peurs et des malentendus en partie liés à des méconnaissances et des préjugés.

Partisans de l'ouverture à l'Autre, nous voulons agir pour que se renouent les fils du dialogue; ainsi pourront être vaincues ces idées reçues qui sont autant d'obstacles au vivre ensemble. D'autre part, comme en témoigne le contenu de notre manifeste fondateur, nous reconnaissons qu'affirmer une position de principe ne suffit pas. Son application sur le terrain peut parfois poser problème; il y a donc, là aussi, matière à débat.

C'est pourquoi, depuis le lancement de l'opération, des personnes membres du COIFE se mettent à la disposition des écoles, des associations et de tout groupe intéressé, pour participer à des animations et des débats à propos de cette question. Elles ne sont pas des spécialistes prétendant à la scientificité mais bien des citoyen(ne)s, croyant(e)s, agnostiques ou athées qui se sentant particulièrement concerné(e)s par cette question, y ont longuement réfléchi, seules puis ensemble, pour finalement, au-delà de leurs appartenances philosophiques différentes, adopter la position commune explicitée dans notre manifeste. Elles partagent le souhait d'explicitier leur point de vue et la volonté de dialoguer avec des personnes qui sont d'avis différents.

➤ [www.liberte-foulard.be](http://www.liberte-foulard.be)

Dans le but d'ouvrir et de permettre le débat, a été ouvert un site Internet, créé avec le système EVA (forme simplifiée de SPIP – système de publication assistée par Internet). Ce système devait permettre à toutes les personnes impliquées dans la plate-forme COIFE d'y insérer des textes, articles et témoignages, de signer une pétition en faveur du manifeste, et de permettre le débat avec les visiteurs. Malheureusement, il n'a pas été possible de trouver une personne pouvant administrer ce site en tenant le rôle attentif de modérateur.



→ **suite de la Campagne « *La Haine ?, je dis NON !* »**

Dans le contexte de la campagne « ***La Haine, je dis non !*** », le MRAX et la Ligue des droits de l'Homme avaient lancé une campagne de sensibilisation sous forme d'une exposition intitulée « ***Visages et Paroles*** ». De cette exposition nous avons diffusé en 2004 un coffret à l'usage des enseignants, des animateurs et des pédagogues.

Ce coffret « ***Visage et Paroles*** » est un outil pédagogique reprenant, entre autres, 40 photos et 40 textes correspondants, tous issus de l'exposition, ainsi qu'un livret destiné à aider l'utilisateur à animer et nourrir la réflexion sur les thèmes du racisme et des discriminations.

Ce coffret, résultat d'un travail commun entre la Ligue des droits de l'Homme et le



MRAX, est issu de la conviction qu'une des causes principales du racisme est la méconnaissance de l'autre et que l'information, l'enseignement et la curiosité constituent des moyens incontournables pour lutter contre ce fléau. L'intérêt de ce coffret, réside non seulement dans la possibilité d'accueillir l'exposition par les écoles où nos animations doivent avoir lieu, mais aussi de permettre une exploration plus complète de l'exposition en travaillant sur base des fiches proposées.

Au cours de l'année 2004, le MRAX a réalisé une quinzaine d'animations en Communauté française dans différents lieux qui abritaient l'exposition, avec des classes venant de différentes écoles venues justement la visiter.



→ sortie du livre : **« LA MISE A L'ECART DE L'ETRANGER. Centres fermés et expulsions »**, aux éditions Labor

Ce livre entend attirer l'attention sur une réalité peu connue du grand public : les nouvelles pratiques d'enfermement et d'expulsion des étrangers. Là où l'étranger était jadis reçu comme une personne à qui il fallait éventuellement accorder une protection - l'asile -, il est de plus en plus présenté comme un danger dont il faut se protéger.

De fait, les politiques migratoires belge et européenne se veulent de plus en plus répressives : dissuasion des candidats à l'immigration, contrôles renforcés aux frontières, enfermement puis éloignement de ceux qui parviennent malgré tout à passer entre les mailles du filet.

A l'initiative du MRAX, ce livre retrace la genèse des lois sur les étrangers et expose les processus qui mènent à l'enfermement. Il porte ensuite un regard critique sur le fonctionnement des centres fermés, sur la manière dont se déroulent les expulsions et sur les instances chargées de les mettre en œuvre. Enfin, un texte est consacré à ceux qui luttent, chacun à leur manière, pour que cette politique soit radicalement modifiée.

Ouvrage coordonné par Pierre-Arnaud Perrouty, avec les contributions de Mathieu Bietlot, Gérald Hanotiaux et Carine Thibaut, Nicole Mayer, Pierre-Arnaud Perrouty, Julien Pieret, Claire Rodier, Benoît Van der Meerschen.

Tous les textes sont illustrés par des témoignages de personnes détenues en centres fermés.



## Festival « Rock in Bxl »

« *Rock in Bxl* » est un festival de musiques Rock dont la première édition s'est tenue le 11 septembre 2004 à la place

Jamblinne de Meux à Schaerbeek. L'organisateur, Seebirth, souhaitait à la fois fêter les 50 ans du Rock et inverser la logique associée à cette date du 11 septembre : « 50 ans de Rock & Roll pour la paix mondiale ».

Le MRAX a été contacté pour donner du « contenu » au concept. En tant que partenaire, nous avons tenu un stand dans le « village » du festival et un de nos intervenant a participé à un débat sur le rôle de la culture dans la promotion de la paix et de la démocratie. Par ailleurs, le logo du MRAX a été imprimé sur le t-shirt officiel du festival et a bénéficié d'une certaine diffusion via les affiches et les spots télé.

La collaboration sera certainement renouvelée pour l'édition 2005 de « Rock in Bxl ». Ce type d'activité est intéressant dans la mesure où il permet de faire connaître le MRAX à un public très large et habituellement peu mobilisé.

Par ailleurs, nous pensons qu'il serait intéressant de développer des partenariats ponctuels ou des synergies avec des opérateurs culturels engagés sur les questions de société.

## 1.2. LES ACTIVITES REGULIERES DE SENSIBILISATION ET D'EDUCATION A LA LUTTE CONTRE LE RACISME

### → Les interventions dans les écoles et associations

L'équipe d'animation avait terminé l'année 2003 avec un souci d'évaluation de ses interventions en milieu scolaire. En effet, notre pratique habituelle de « sensibilisation à la lutte contre le racisme » ne nous permettait d'intervenir qu'une seule fois (100 min.) pour un groupe donné. Sans autre forme de suivi, nous avions du mal à évaluer l'impact de nos interventions. Nous avons dès lors décidé, que pour l'année 2004, nous proposerions aux professeurs qui nous contactent (secondaire et primaire), un module de trois ou de deux animations pour un même groupe, afin de mieux mesurer l'acquis des participants.

Ce faisant, nos statistiques dans les interventions scolaires sont en légère diminution, mais pour un meilleur suivi quand à nos objectifs que nous décrirons plus avant, dans le chapitre « animation en milieux scolaire ».

En 2004, nous nous sommes appliqués à développer les formations pour adulte « *d'éducation à la citoyenneté* » et « *initiation à l'approche interculturelle* » dans des collectifs d'alphabétisation, des centres d'insertion professionnelle et des centres de formation par le travail. Des formations à l'utilisation des outils pédagogiques ont été également dispensées à des professeurs et des animateurs du secteur socio-culturel.

Le souci de la lutte contre l'extrême droite dans notre organisation, à tous les niveaux, nous a poussé à élaborer des animations autour du thème « *que nous propose l'extrême droite ?* » en termes de projet de société. Les demandes d'animations sur « la montée de l'extrême droite », d'une manière plus précise, se sont multipliées au cour de cette année.

Tout le long de cette année, avec des associations partenaires, nous avons participé à l'élaboration de projets pédagogiques visant à sensibiliser les jeunes dans les écoles à la montée de l'antisémitisme et de l'islamophobie.

Nous avons également produit et participé à la production, avec des associations partenaires, d'outils pédagogiques en lien avec nos campagnes et expositions.

Notre travail d'accueil et de suivi des stagiaires provenant d'écoles supérieures se déroule toujours en étroite collaboration, en terme d'évaluation, avec les professeurs responsables du stage des élèves. Suite à un contrat de stage, nous établissons une évaluation à mi-parcours et en fin de stage, avec les professeurs, les stagiaires, et nous-mêmes.

La collaboration avec « le **Centre Avec** » en particulier, et quelques écoles du réseau libre catholique, nous a permis d'accueillir en 2004 davantage de session de « retraite sociale » qu'auparavant.

Suite à un incident à caractère antisémite survenu lors d'une rencontre de jeunes entre les clubs **FC Haren** et **Maccabi** au mois d'octobre 2004, nous avons été sollicité par le **FC Haren**, sanctionné par la Ville de Bruxelles, afin d'intervenir auprès des jeunes de leur club pour un travail de « sensibilisation à la lutte contre le

racisme », centré surtout sur les mécanismes des préjugés et amalgames. Le travail d'animation proprement commencera dans le courant du mois de mars 2005.

En fin d'année, nous avons été invité par le réseau européen « **Démocratie et courage** » pour un voyage d'étude à Paris où nous avons étudié les possibilités d'adhésion à ce réseau. Ce projet « **Démocratie & Courage** » nous a séduit par son principe de « formation par les pairs » dans les thématiques : racisme, antisémitisme, sexisme et homophobie. Si nous adhérons au projet, la partie formation de notre pratique prendra en 2005 une plus grande importance.

### ➤ Animations en milieu scolaire

Cette année, nous avons proposé pour le primaire un module de deux animations et pour le secondaire un module de trois animations.

En secondaire, nous avons travaillé avec plusieurs écoles qui ont accepté cette proposition de trois animations par module. Il est à signaler que sur ce mode, nous ne sommes intervenus que dans des filières professionnelles. Des écoles comme Pierre Paulus, Marcel Tricot, Notre Dame de la Sagesse ont collaboré pleinement à notre démarche, étant satisfaits que nous puissions travailler sur du moyen terme avec des publics (filles et garçons) réputés « difficiles ».

Il est vrai que le premier module « sensibilisation à la lutte contre le racisme », d'après l'expérience que nous en retirons, sert surtout, dans un premier contact, à mettre le cadre et d'essayer que les filles et les garçons aient une prise de parole dans les mêmes proportions.

Dans un second temps, nous travaillons sur « l'histoire de l'immigration » et la « cohabitation harmonieuse » dans une société multiculturelle.

Le public de ces écoles étant principalement d'origine étrangère et issu de milieux populaires, nous essayons, outre nos objectifs liés aux thèmes de nos animations, de valoriser les jeunes dans leur apprentissage de leur futur métier et de les sensibiliser aux principes de la mobilité sociale.

Dans notre troisième intervention, nous entrons dans la description détaillée du MRAX, de ses services et de ces campagnes.

Au vu du public, jeunes et d'origine étrangère, c'est surtout l'aspect « comment porter plainte ? » et la campagne « discrimination à l'entrée des discothèques » qui éveille le plus leur intérêt.

Ce n'est peut-être pas un hasard, si les seules classes qui acceptent nos interventions en plusieurs étapes sont des classes de pratiques professionnelles.

Au vu de notre expérience, il faut continuer et même proposer systématiquement ce type d'intervention pour ce public car c'est quelquefois pendant notre troisième animation que les choses les plus difficiles peuvent être dites. Notamment, lorsqu'il faut expliquer que le schéma classique du racisme (des autochtones vers les minorités) est très relatif quand on constate des reproductions inverses, sans compter les tensions, pour le moins, entre différentes minorités ou « communautés » qui coexistent dans notre pays.

Sollicités pour une intervention en deux étapes dans une école primaire de Saint-Josse, voisine du MRAX, où tous les élèves étaient des enfants d'origine étrangère, nous avons dû rajouter nous même une troisième intervention en invitant les enfants

et leur instituteur au MRAX, tant les paroles d'enfants étaient imprégnées de lourds préjugés, qu'on a fait exprimer principalement par le dessin, à l'encontre de deux de leurs camarades Rom identifiés par les autres comme des « Gitans », avec tout ce qui peut découler de ce constat : ostracisme et insultes.

Ce cas précis nous encourage à continuer la formule de suivi de groupes dans les milieux populaires qui, rappelons- le, sont pour le moment les seuls, dans notre pratique, qui acceptent notre démarche d'intervention fractionnée. A ce stade-ci, nos interventions uniques de sensibilisation restent les plus nombreuses. La démarche unique perdant beaucoup d'intérêt auprès de notre équipe d'animation, nous avons décidé d'intensifier le plus possible nos interventions dans une optique de suivi des groupes, en la croisant avec notre volonté d'intervenir de plus en plus dans les milieux populaires, qu'il soit scolaire ou associatif.

Au-delà de Bruxelles, en Communauté française, il nous arrive très fréquemment de rencontrer un public qui nous semble également mono-culturel, mais dans l'autre sens cette fois-ci. Dans ces cas, ce sont les étrangers et les « Marocains » qui font les frais de tous les préjugés et amalgames. L'histoire de l'immigration en Belgique, le principe de société interculturelle et même métissée, et l'histoire « des émigrants Belges d'hier et d'aujourd'hui... » ont tôt fait de relativiser les a priori des jeunes vis à vis des autres différents, qui « bougent » pour un ailleurs supposé meilleur, qu'ils ne connaissent finalement que très peu.

### Animations scolaires - 2004

date	institution	adresse	ville	durée	thème	nbre	public
9-janv	CIFA	Parvis st Gilles, 9	St gilles	100'	sensibilisation a la lutte contre le racisme	22	5ème secondaire
16-janv	Espace Senghor		Etterbeek	120'	foire aux outils pédagogiques	60	primaire
23-janv	Inst. Ursuline		St Gilles	100'	sensibilisation a la lutte contre le racisme	24	3ème secondaire
3-févr	Collège la Fraternité	rue molenbeek, 137	Molenbeek	100'	sensibilisation a la lutte contre le racisme	28	secondaire
3-févr	CIFA	Parvis st gilles, 9	St Gilles	120'	sensibilisation a la lutte contre le racisme	20	5ème secondaire
3-févr	école jardin aux fleurs		Bruxelles	100'	sensibilisation a la lutte contre le racisme	25	6ème primaire
4-févr	Saint Dominique	rue caporal Claes, 38	Schaerbeek	100'	Le semblable et le différente	22	secondaire
4-févr	Saint Dominique	rue caporal Claes, 38	Schaerbeek	100'	Le semblable et le différente	22	secondaire
4-févr	école claire joie		Bruxelles	100'	sensibilisation a la lutte contre le racisme	45	5 et 6ème primaire
4-févr			Wavre	120'	sensibilisation a la lutte contre le racisme	25	4ème secondaire
3-mars	école européenne	135 Bvl du Triomphe	Bruxelles	100'	sensibilisation a la lutte contre le racisme	25	3ème secondaire
3-mars	école européenne	135 Bvl du Triomphe	Bruxelles	100'	sensibilisation a la lutte contre le racisme	23	4ème secondaire
3-mars	école européenne	135 Bvl du Triomphe	Bruxelles	100'	sensibilisation a la lutte contre le racisme	21	5ème secondaire
23-mars	Inst.Vierge fidèle	14 Place Jamblinne de Meux	Bruxelles	100'	sensibilisation a la lutte contre le racisme	23	1ère secondaire
19-avr	école nos enfants	chée d'Alseberg	Bruxelles	100'	sensibilisation a la lutte contre le racisme	19	primaire

20-avr	école nos enfants	chée d'Alseberg	Bruxelles	100'	sensibilisation a la lutte contre le racisme	22	primaire
27-avr	ITP court Saint Etienne	Parc de Wisterzee	Court Saint Etienne	100'	sensibilisation a la lutte contre le racisme		
11-mai	Ecole Léonardo Da Vinci	Chomé Wyns	Anderlecht	100'	Histoires de Migrations	23	secondaire
11-mai	Ecole Léonardo Da Vinci	Chomé Wyns	Anderlecht	100'	Visages et paroles	21	secondaire
4-juin	Ecole primaire de Joli-Bois	Val des Epinettes, 3	Woluwé Saint pierre	90'	sensibilisation a la lutte contre le racisme	21	primaire
4-juin	Ecole primaire de Joli-Bois	Val des Epinettes, 3	Woluwé Saint pierre	90'	sensibilisation a la lutte contre le racisme	22	primaire
4-juin	Ecole primaire de Joli-Bois	Val des Epinettes, 3	Woluwé Saint pierre	90'	sensibilisation a la lutte contre le racisme	18	primaire
28-oct	Enfant Jesus	Général Iemens	Etterbeek	100'	Communication et discrimination	18	secondaire
5-nov	Institut de L'Enfant Jésus	1, rue de Sotriamont.	Nivelles	100'	vivre ensemble	21	secondaire
5-nov	Institut de L'Enfant Jésus	1, rue de Sotriamont.	Nivelles	100'	vivre ensemble	19	secondaire
8-nov	ITP court Saint Etienne	Parc de Wisterzee	Court Saint Etienne	100'	antisémite, moi?	18	secondaire
8-nov	ITP court Saint Etienne	Parc de Wisterzee	Court Saint Etienne	100'	antisémite, moi?	21	secondaire
22-nov	ITP court Saint Etienne	Parc de Wisterzee	Court Saint Etienne	100'	stéréotypes et immigration	18	secondaire
22-nov	ITP court Saint Etienne	Parc de Wisterzee	Court Saint Etienne	100'	stéréotypes et immigration	21	secondaire



### **Interventions dans le milieu associatif**

Nos interventions dans le milieu associatif concernent surtout un public adulte et jeune.

Les enfants que nous avons pu toucher par nos animations l'ont été surtout suite à une série de demandes provenant de maisons de quartier (à croire que les maisons de quartier ne s'occupent plus que d'activités pour enfants !).

C'est surtout via les services de prévention des différentes communes bruxelloises que nous touchons principalement les jeunes, ainsi que via les différents centres culturels, les adultes.

Nous réalisons des animations à l'intention des jeunes à la demande des responsables des différents services de prévention, sur une thématique générale « d'éducation à la citoyenneté ».

Nous sommes intervenus dans différents débats et conférences, avec des publics adultes, sur des thèmes divers, tels que l'islamophobie, la lutte contre l'extrême droite, le droit de vote des étrangers.

Deux associations de formation par le travail (à Namur et à Verviers), ayant un public culturellement très varié, nous ont contacté pour faire un travail avec leur public sur les mécanismes des préjugés, amalgames et stéréotypes. Depuis nous intervenons régulièrement, à chaque promotion de formation ; les responsables ayant évalué positivement l'impact de nos interventions auprès de leur public.

## Animations socioculturelles - 2004

date	institution	adresse	c.p	ville	durée	thème	nbre	public
14/01	Centre Culturelle d'Ath			Ath	120'	Sensibilisation à la lutte contre le racisme	40	adultes
05/02	Centre Culturelle d'Ath			Ath	120'	Sensibilisation à la lutte contre le racisme	40	adultes
05/02	SOS Jeunes			Bruxelles	150'	Sensibilisation à la lutte contre le racisme	12	jeunes
5/02	Centre culturel Régional du centre	Place Mansart, 17/18	7100	La Louvière	100'	Visages et paroles	22	Secondaire
5/02	Centre culturel Régional du centre	Place Mansart, 17/18	7100	La Louvière	100'	Visages et paroles	24	Secondaire
11/02	Centre culturel Régional du centre	Place Mansart, 17/18	7100	La Louvière	100'	Visages et paroles	21	Secondaire
11/02	Centre culturel Régional du centre	Place Mansart, 17/18	7100	La Louvière	100'	Visages et paroles	18	Secondaire
16/02	Centre culturel Régional du centre	Place Mansart, 17/18	7100	La Louvière	100'	Visages et paroles	23	Secondaire
16/02	Centre culturel Régional du centre	Place Mansart, 17/18	7100	La Louvière	100'	Visages et paroles	21	Secondaire
17/02	Centre culturel Régional du centre	Place Mansart, 17/18	7100	La Louvière	100'	Visages et paroles	18	Secondaire
17/02	Centre culturel Régional du centre	Place Mansart, 17/18	7100	La Louvière	100'	Visages et paroles	17	Secondaire
09/03	le monde des possibles	Rue du Potay, 34-a	4000	Liège	180'	Sensibilisation à la lutte contre le racisme	12	adultes
12/03	Alpha asbl	rue de l'Athénée , 17	7000	Mons	180'	Sensibilisation à la lutte contre le racisme	24	adultes
16/03	le monde des possibles	Rue du Potay, 34-a	4000	Liège	180'	Préjugés et Stéréotypes	12	adultes
19/03	Alpha asbl	rue de l'Athénée , 17	7000	Mons	180'	Préjugés et Stéréotypes	23	adultes
26/03	Alpha asbl	rue de l'Athénée , 17	7000	Mons	180'	Histoires de migrations	22	adultes
22/04	Centre Social Juif	Avenue Ducpetiaux	1060	Bruxelles	150'	La pyramide de la Haine	28	adultes
29/04/ 2004	Cenforgil	rue de la victoire, 26	1060	Bruxelles	120'	La pyramide de la Haine	12	adultes
05/05	La Chaloupe AMO	rue des deux ponts, 15	1340	Ottignies	120'	Agir contre le racisme	8	jeunes
14/05	Alpha asbl	rue de l'Athénée , 17	7000	Mons	150'	Sensibilisation à la lutte contre le racisme	18	adultes
26/05	La Chaloupe AMO	rue des deux ponts, 15	1340	Ottignies	150'	Agir contre le racisme	8	jeunes
27/05	SIMA	rue brialment, 21	1210	Bruxelles	100'	Visages et paroles	18	adultes
27/05	SIMA	rue brialment, 21	1210	Bruxelles	100'	Visages et paroles	21	adultes
13/09	Action Chrétienne Rurale des Femmes	Rue Maurice Jaumain, 15	5530	Assesse	120'	Extrême Droite	25	adultes
4/11	cengorgil	rue de la victoire, 26	1060	Bruxelles	120'	La pyramide de la Haine	14	adultes
16/11	La fonderie	27 rue Ransfort	1080	Bruxelles	120'	la voie ds autres	35	jeunes
18/11	Forum humanitaire	caves de currehem	1070	Bruxelles	100'	humanitaire et engagement	45	jeunes

### ➤ **Développement de nouveaux outils et projets pédagogiques :**

En 2004, nous avons finalisé trois outils d'animation et conçu deux projets pédagogiques avec différentes associations :

Nous avons collaboré avec la **Ligue des Droits de L'Homme** à l'élaboration et à la production du coffret « **Visages et paroles** » en lien avec l'exposition du même nom. En effet ; depuis la diffusion de la valise « **La Haine, je dis non !** », tant la Ligue des droits de l'Homme que le MRAX ont régulièrement été interpellés par de très nombreux établissements scolaires pour recevoir, tantôt des animations, tantôt du matériel pédagogique. Aussi, il nous a semblé opportun d'exploiter le travail réalisé pour l'exposition et d'en proposer un outil convivial à l'usage de publics divers (élèves, adultes, mouvements de jeunesse, etc.).

Ce coffret présente l'ensemble des portraits et témoignages tirés de l'exposition « **Visages et Paroles** ». Certains se répondent, d'autres se renforcent, ils sont le reflet des dialogues qui s'engagent entre les hommes et les femmes que nous sommes. De ces témoignages, non exempts de paradoxes et de contradictions, une même quête semble pourtant se dégager : celle de rendre le monde intelligible, afin de mieux vivre ensemble...

Aussi, il nous a semblé opportun d'exploiter le travail réalisé pour l'exposition et d'en proposer un outil convivial à l'usage de publics divers (élèves, adultes, mouvements de jeunesse, etc.). Le concept « **Visages et Paroles** » se décline donc maintenant en trois outils : L'exposition, le catalogue de l'exposition et le coffret pédagogique.

En mai 2004, pour la présentation de ce nouveau coffret pédagogique, nous avons invité des professeurs avec qui nous avons, dans notre pratique d'animation de sensibilisation à la lutte contre le racisme, des contacts privilégiés. Ils étaient un peu plus d'une quinzaine à avoir répondu à notre invitation. Au programme pour cet après-midi, nous avons prévu d'une part de présenter le contenu et les objectifs du coffret et d'autre part de simuler une animation à partir d'une des fiches d'animation de cet outil pédagogique. Cette simulation consistait à réaliser une animation selon le déroulement normal que propose la fiche technique, tout en nous arrêtant sur l'un ou l'autre point afin d'expliquer la manière de surmonter quelques difficultés qui surviennent habituellement au cours d'une animation. Pour l'exercice, nous avons choisi la fiche du coffret « **Qui manque-t-il ?** », qui consiste à demander aux participants de visiter l'exposition et de s'en imprégner, pour ensuite leur présenter un tas de photos (photo-langage) et leur demander d'en choisir une qui, selon eux, manquerait dans l'exposition, en justifiant leur choix (une variante possible de cette fiche peut consister à proposer aux enfants de dessiner ce qui pour eux manque dans l'exposition). C'est évidemment le fait de justifier ses choix qui amène les participants, lors de la discussion, à exprimer des préjugés et autres amalgames. C'est à partir de là que l'animateur intervient en expliquant les mécanismes des préjugés et amalgames et la façon de les déconstruire. Lors de notre simulation publique avec des professeurs adultes, nous avons été agréablement surpris de voir combien ceux-ci ont bien « joué le jeu » à se laisser prendre à formuler des préjugés et amalgames, ce qui nous permis de parfaitement présenter les différentes méthodes de travail de déconstruction de ces concepts que propose notre outil pédagogique.

En 2004, nous avons également réactualisé la valise pédagogique de la campagne « **La Haine, je dis non !** » (toujours en partenariat avec la Ligue). Ainsi, nous pouvons trouver aujourd'hui dans le répertoire d'activités contenu dans cette valise de nouvelles fiches d'animation sur « l'influence des médias » et un



argumentaire pour déconstruire les différents points du programme de l'extrême droite.

Avec la **CNAPD** nous avons participé à l'élaboration de la valise thématique sur le droit de vote des étrangers : « **Tous citoyens, tous égaux** ». Nous avons réalisé deux fiches d'animation sur les quinze que contient cette valise et avons participé aux nombreuses réunions de travail avec tout les partenaires associés au projet.

De plus, avant la réalisation de cette valise, nous avons fait deux animations sur le thème du « droit de vote des étrangers » dans différentes section locale de partis politiques (PS). Nous avons pu constater que malgré les prises de positions officielles de ces partis pour l'octroi du droit de vote des étrangers, il n'en était pas de même de leurs membres, ou en tout cas pas de manière aussi claire. Dans nos deux interventions, le refus ou la réserve du public sur l'octroi du droit de vote, se polarisait surtout, de ce que nous avons pu identifier, autour de la question, ou plutôt de la peur « de voir des musulmans au pouvoir », « et en plus, s'il étaient intégriste ? ».

Avec l'association « **Dialogue et Partage** », depuis 2003, nous avons suivi un long processus de discussions, de réflexions, et d'élaboration d'un projet pédagogique expérimental à l'intention des milieux scolaires (primaires et secondaires) qui tendrait à sensibiliser les jeunes à la montée de l'antisémitisme et de l'islamophobie, en impliquant les classes participantes dans un travail se déroulant sur deux années. En septembre 2004, le projet fut finalisé sous le titre : « Histoire affective des migrations ». Nous avons tenté tout au long de cette année des démarches pour trouver un financement à ce projet et pour trouver des écoles partenaires. Nous avons eu plusieurs contacts avec les responsables de l'enseignement de la Commune de Forest, intéressé par notre projet.

En décembre 2004, nous avons participé à Paris, à l'invitation du réseau Européen « **Démocratie & Courage** » et surtout de la **CNAPD**, à une semaine d'étude sur l'aspect méthodologique des animations à l'intention des jeunes faites par des jeunes (animation par les pairs). Nous avons assisté et animé nous-mêmes des thématiques tels que l'homophobie, le droit de vote des étrangers, et le travail sur les préjugés et amalgames. L'échange des points de vue avec des organisations allemandes, autrichiennes et françaises sur le projet et son aspect méthodologique nous a vivement intéressés et nous pensons que, transposé en Belgique par la **CNAPD** et le **MRAX**, ce projet pourrait avoir des répercussions pédagogiques positives sur les jeunes, à l'intérieur même de notre mouvement (voir le détail dans le chapitre « En gestation »).

Les élections de 2004 ont plus que jamais signifié un succès inquiétant de l'extrême droite qu'elle soit flamande ou francophone. La lutte contre l'extrême droite a mobilisé toute notre organisation, et ce, à tout les niveaux et dans tout les services du **MRAX**. C'est ainsi, qu'en interne à l'équipe d'animation, nous avons réalisé **deux fiches d'animation spécifique sur le thème de l'extrême droite**. La première tente de mettre en relief les points les plus importants du programme des partis d'extrême droite, pour ensuite, avec les participants, les déconstruire en contre argumentant, et finalement débattre du sérieux du projet de société que nous propose ces partis. La seconde fiche d'animation met plus l'accent sur l'histoire de l'extrême droite et de ses conséquences dans notre pays.

Enfin, nous avons également réalisé une **fiche d'animation inspirée du théâtre action** qui a comme objectif principal l'apprentissage à partir de la mise en scène d'une situation et d'une simulation des attitudes et des choix. Il s'agit de travailler sur

les attitudes et comportements dans une situation donnée. Cette forme d'animation peut être avant tout un support d'observation des situations réelles de conflit. Cette approche nous permet d'appréhender pratiquement toutes les formes de discrimination et de conflits inter-relationnels.

### Formations - 2004

date	institution	adresse	C.P	ville	durée	Theme	public
11/02	Haute Ecole Galilée ISPG	rue Vergote, 40	1200	Bruxelles	150'	Formation; Représentation, Stéréotypes, Préjugés	30 adultes
12/02	Solidarcité	Chaussée de Boondael, 302	1050	Bruxelles	180'	Histoires de Migrations	8 adultes
18/02	SCI-Projets Internationaux	rue van Elewijck, 35	1050	Bruxelles	21'	Formation pour animateurs	21 adultes
19/02	Solidarcité	Chaussée de Boondael, 302	1050	Bruxelles	180'	Parenté des cultures	8 adultes
4/03	Solidarcité	Chaussée de Boondael, 302	1050	Bruxelles	180'	Histoire du combat antiraciste	5 adultes
11/03	Solidarcité	Chaussée de Boondael, 302	1050	Bruxelles	180'	La pyramide de la Haine	5 adultes
18/03	Solidarcité	Chaussée de Boondael, 302	1050	Bruxelles	180'	Histoires de Migrations	6 adultes
25/03	Solidarcité	Chaussée de Boondael, 302	1050	Bruxelles	180'	Parenté des cultures	7 adultes.
22/09	La Chaloupe	rue des deux ponts	1340	Ottignies	180'	Formation agir contre le racisme	8 jeunes
29/09	La Chaloupe	rue des deux ponts	1340	Ottignies	180'	Formation agir contre le racisme	7 jeunes
8/10	Atelier 4D	Rue de la Passerelle sn	5580	Rochefort	150'	Formation animateurs «Visages et Paroles»	7 adultes
20/10	La Chaloupe	rue des deux ponts	1340	Ottignies	180'	Formation agir contre le racisme	6 jeunes
21/10	E.S.A.S. (Ecole Supérieur d'Action Sociale)	Rue d'Harschamp, 60	4020	Liège	120'	Migrations et interculturalité	42 adultes
3/11	mission locale d'Anderlecht	rue Ropsy-Chaudron, 7	1070	Bruxelles	120'	travail et relations interculturelles	12 adultes
17/11	La Chaloupe AMO	rue des deux ponts, 15	1340	Ottignies	150'	formation Agir contre le racisme	7 jeunes

## → Les stands et expositions

L'exposition « **Visages et Paroles** » continue à sillonner la Belgique, ainsi que « **Un courant à contre courant** » qui a déjà sept ans et doit être remise en état.

### Expositions - 2004

date	lieu	Ville	organisateur	expo	thème
20 mars	Place St Josse	Bruxelles	MRAX	<i>Un courant à contre-courant</i>	Journée internationale Contre le racisme
16 avr	Commune	Tournai	LdH	<i>Visages et paroles</i>	
27 avr	Commune	Molenbeek	EMIM	<i>Un courant à contre-courant</i>	immigration marocaine
4 mai	Bouillon des cultures	Bruxelles	MRAX et Ligue D H	<i>Visages et paroles</i>	Conférence de Presse
4 mai	Bouillon des cultureS	Bruxelles	MRAX et Ligue D H	<i>Visages et paroles</i>	
6 mai	Athénée royale	Thuin	Athénée royale de Thuin	<i>Combattants de la liberté</i>	Anniversaire fin de la guerre
19 mai	SIMA Asbl	Bruxelles	SIMA Asbl	<i>Un courant à contre-courant</i>	Fête interculturelle
12 oct	4D	Rochefort	4D Asbl	<i>Visages et paroles</i>	La haine je dis non
17 oct	CIRE	Bruxelles	CIRE	<i>Emigrants Belges.....</i>	Anniversaire du CIRE
22 oct	Le Cypres asbl	Jolimont	Centre cult. Jolimont	<i>Visages et paroles</i>	La haine je dis non
8 déc	Ecole communale	Manage		<i>Combattants de la liberté</i>	60 ans de la libération

### Tenue de stands d'information - 2004

date	adresse	ville	organisateur	horaire	thème	public
14/01	Espace Shengor	Bruxelles	MRAX	20h à 23h	<i>la haine? Je dis non</i>	250
20/03	Place St Josse	Bruxelles	MRAX	12h à 18h	Fête antiraciste	250
25/03	Fête du quartier	St.Josse	Comité du quartier Quartier nord	10h à 19h		600
1/05	Place Rouppe	Bruxelles	FGTB	9h à 16h	Fête des travailleurs	5000
11/05	UCL	L-L-N	Ecole Normal	9h à 16h	St. Léonard en couleur	500
19/06	Place St Léonard	Liège	Liège en couleur	11h à 18h	St Léonard en couleur	1200
4/07	Petit château	Bruxelles	FEDASIL	11h à 18h	Journée pour les réfugiés	600
11/09	Place Jamblines de Meux	Bruxelles	Rock in BXL	10h à 23h	Concert pour la paix	1200
9/10	Ecole des arts	Braine-l'Alleud		12h à 19h	Les Arts d'Ailleurs	900
8/11	Salle Dawliz	Molenbeek	CDH	10h à 16h	Assises de l'interculturalité	300

19-20/nov	Parc Heysel	Bruxelles	OCDE (ONU)	9h à 16h	Forum pour l'action sociale et humanitaire	500
-----------	-------------	-----------	------------	----------	--	-----

## → Le centre de documentation

En moyenne, deux ou trois demandes de documentation nous parviennent par semaine. Elles sont traitées de manière personnalisée quand la demande est introduite préalablement à une visite. Soit nous effectuons des photocopies et envoyons les documents, soit transmettons les liens hypertextes renvoyant vers des articles et sites intéressants, si le demandeur dispose d'une connexion internet, soit encore nous orientons la demande vers une personne compétente, par exemple un animateur du MRAX.

On enregistre en revanche peu de prêts d'ouvrages, vu l'absence d'un système informatique permettant une gestion correcte d'un centre de prêt. Un tel système demanderait sans doute l'investissement d'une personne à temps plein – encoder, gérer les commandes et les prêts.

## → La participation à des rencontres, débats, colloques, interview dans les médias, etc.

Comme les années précédentes, nous sommes très fréquemment appelés à intervenir dans des débats, rencontres diverses, colloques, interviews ou émissions dans les médias. Indépendamment des interventions que nous assurons dans le cadre de nos campagnes, on nous demande fréquemment d'intervenir soit sur des sujets d'actualité en lien avec notre objet social, soit sur des thématiques générales aussi diverses que le racisme et les discriminations, l'extrême droite, l'immigration, les sans papiers, le port du foulard, l'islamophobie, l'antisémitisme, le négationnisme, etc.

## → L'information et la communication en support à nos actions

### ➤ Le MRAX-info :

9 numéros sont sortis en 2004. Si l'on classe les différents thèmes abordés en fonction des axes programmatiques votés par l'Assemblée Générale, on constate que sur la **centaine d'articles publiés**, **9** concernaient la « lutte contre l'extrême droite », **24** traitaient du « racisme au quotidien » (dont une majorité sur le foulard), **36** visaient le « racisme institutionnel » (politique d'immigration et droit de vote des étrangers), **10** concernaient plus directement « le racisme intercommunautaire » (principalement judéo-maghrébin) et **21** relevaient d'autres thèmes divers (actualité, politique d'intégration, mémoire, chroniques, etc.).

## Les 100 articles du MRAX-info 2004 classés par thème

	Lutte contre l'extrême droite	Racisme au quotidien	Racisme institutionnel	Racisme intercommunautaire	Autre (actualité, politique d'intégration, mémoire,...)
janv-04		<b>Non au marketing électoral de l'angoisse</b>	<i>Demandeurs d'asile iraniens</i>		<i>Un Carrefour interculturel en Wallonie</i>
		<i>Contre l'interdiction du foulard à l'école</i>	<i>On a raison de résister à l'institutionnalisation de la violence d'Etat !</i>		<i>"La révolution islamique" dans la communauté maghrébine et moi, et moi, et moi...</i>
		<i>Quand le foulard voile les discriminations</i>	<i>Morts sans sépulture, défaits par le malheur</i>		
févr-04		<i>Discrimination au faciès à l'entrée des lieux de loisir</i>	<i>Une tarte à la crème de plus dans le débat sur le droit de vote</i>	<b>Continuer à agir malgré la tristesse et le découragement !</b>	<i>De ronde van het Noord</i>
		<i>Ce que les psychologues sociaux ont à dire de l'interdiction du foulard musulman à l'école</i>	<i>Signez la pétition sur le droit de vote pour les non-européens</i>	<i>Nouvelle agression antisémite</i>	<i>Hommage à Rachel Keymolen</i>
		<i>L'homme est un animal craintif (désolé c'est déjà loué)</i>	<i>Journée européenne des sans-papiers</i>		
			<i>Bilan de l'opération de régularisation</i>		
mars-avril-04	<i>Attention aux discours glissants !</i>	<i>Une éducation des propriétaires et locataires au logement</i>	<i>Centre fermé de Vottem, 5 ans déjà</i>		<b>40 ans : la longue marche vers la reconnaissance</b>
	<i>Importante crise au Vlaams Blok !</i>	<i>Le point sur la campagne "désolé, c'est déjà loué"</i>	<i>Message de Paul Brusson</i>		<i>Kleur de kunst !</i>
	<i>A la vie, à la mort</i>	<i>Le porter ou pas : un choix</i>	<i>Zones de transit</i>		
		<i>Féminité, minorité, islamité</i>	<i>Les iraniens toujours pas sortis de l'impasse</i>		
		<i>Féminité, minorité, islamité (suite)</i>	<i>Les camps d'étrangers en europe</i>		
		<i>L'antisémitisme après la Shoah</i>	<i>Une mallette pédagogique pour la citoyenneté de résidence</i>		
		<i>Le point sur la campagne "désolé, c'est déjà loué"</i>	<i>Contre les charters de l'humiliation</i>		
			<i>Un million de signatures pour une citoyenneté européenne de résidence</i>		
mai-04	<i>Une manifestation pour la démocratie</i>	<i>Pour vivre ensemble</i>	<b>Bientôt les élections régionales</b>		<i>Stop chasse aux chômeurs</i>
	<i>Bientôt les élections régionales</i>	<i>Refus de vente discriminatoire sanctionné par le tribunal correctionnel de Bruxelles</i>	<i>Un élargissement à mobilité réduite</i>		<i>La commémoration des 40 ans n'est pas finie !</i>
			<i>Ne vous réjouissez pas: dans quelques jours, on vient vous rechercher</i>		
			<i>Zone de transit, bilan d'un gâchis</i>		
juin-juillet-août	<i>Multitop contre le Vlaams Blok</i>	<b>Antisémitisme: janvier-juin 2004, 6 mois d'exacerbation</b>	<i>En même temps que l'Union, élargir les droits !</i>	<i>Antisémitisme: janvier-juin 2004, 6 mois d'exacerbation</i>	<i>La Mrax repart vers de nouvelles aventures</i>

<b>2004</b>					
	<i>Extrême droite et national-populisme en Europe de l'ouest</i>	<i>Libres propos sur « l'islamophobie »</i>	<i>La marche européenne des sans-papiers</i>	<i>propos racistes sur radio judaïca</i>	<i>Carte blanche</i>
		<i>Antisémitisme : tolérance zéro</i>		<i>Ne pas se tromper d'ennemi, ne pas se tromper de colère</i>	
<b>sept-04</b>			<b>Quand les préoccupations du comité des droits de l'Homme des NU rejoignent celles des ONG</b>	<i>Natiti à Paris</i>	<i>La chasse aux chômeurs est ouverte</i>
			<i>Un second rapport Vermeersch</i>	<i>Le sionisme, le colonialisme, la communauté maghrébine et moi, et moi, et moi</i>	<i>La constitution européenne : quelle incidence sur la lutte contre le racisme et les discriminations ?</i>
			<i>Vers une "externalisation" du traitement des demandes d'asile ?</i>		<i>Mort d'un militant antiraciste</i>
			<i>Les camps antiracistes de l'été</i>		
<b>oct-04</b>		<b>Le MRAX, au sein du COIFE....</b>	<i>Business, as usual</i>	<i>La communauté maghrébine et moi ?, et moi ?, et moi ?</i>	<i>Merhaba : funky différent !</i>
		<i>Le COIFE, une nvlle voix dans le débat sur le port du foulard !</i>	<i>Menaces sur le regroupement familial</i>		<i>Une formation à la gestion de la multiculturalité dans les organisations</i>
			<i>Un parcours d'intégration pour les "primo-arrivants"</i>		<i>Top Gün !</i>
<b>nov-04</b>	<i>Allemagne, "was passiert"?</i>	<b>Bilan des contradictions violettes en matière de lutte contre le racisme</b>	<b>Bilan des contradictions violettes en matière de lutte contre le racisme</b>		<i>Le festin de Dieu dans la communauté maghrébine et moi, et moi, et moi...</i>
		<i>L'ultralibéralisme a atomisé la société</i>	<i>A propos de l'accueil des mineurs non-accompagnés</i>		<i>Tempête financière : le calme s'annonce</i>
		<i>Antigone voilée</i>	<i>La réponse de médiateur fédéral à la réclamation introduite par la LDH au sujet de la zone de transit</i>		<i>Le Mémorial de l'Holocauste : antidote à la barbarie ?</i>
			<i>Décès d'un sans-papier à la prison de Forest</i>		
			<i>Ghlin : droits égaux pour tous les citoyens</i>		
			<i>La mise à l'écart de l'étranger</i>		
<b>déc-04</b>	<b>Een walvis is geen vis !</b>	<i>La criminalisation du port du foulard</i>	<i>Des camps pour délocaliser le contrôle de l'immigration</i>	<i>Réflexions balkaniques</i>	<i>En avant pour le suffrage universel</i>
			<i>Bilan des plaintes pour violences policières</i>	<i>Une voix dans la communauté juive</i>	<i>Le musée de l'immigration remisé aux archives ?</i>
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>24</b>	<b>36</b>	<b>10</b>	<b>21</b>



## Communiqués et conférences de presse :

### **Communiqués de presse 2004 :**

**6 février 2004**

**Huées antisémites pendant un match de foot entre l'équipe belge et l'équipe israélienne.** La même semaine, nouvelle agression à caractère antisémite, insultes et coups, dans le quartier de la gare du midi...

**13 février 2004**

**Une tarte à la crème de plus dans le débat sur le droit de vote!** Débat sur l'octroi du droit de vote aux étrangers: et une tarte à la crème de plus, une!

**21 mars 2004**

**21 mars, marche printanière avec les sans papiers...**

**12 mai 2004**

**Radouane Bouhlal, président du MRAX.**

**21 juin 2004**

**Appel à manifestation :** Suite aux résultats honteux des élections, actions et réactions: manif à Liège, "Anti-hate parade" à Anvers.

**25 juin 2004**

**Antisémitisme : l'escalade!** Quatre jeunes Juifs qui sortaient d'une école talmudique à Wilrijk se sont fait prendre à partie par une dizaine de voyous sous des lazzis antisémites.

**30 août 2004**

**La Belgique épinglée à Genève :** Dans ses Observations finales de juillet 2004 sur la Belgique, le Comité des droits de l'homme se dit préoccupé; notamment par la persistance de violences policières, souvent accompagnées d'actes de discrimination raciale...

**9 septembre 2004**

**Un homme est mort à Merksplas :** Suicide d'un détenu congolais à Merksplas. Quel suivi pour des personnes fragilisées psychologiquement dans les centres fermés?

### **Conférences de presse en 2004 :**

- Conférence de presse : « **Désolé, c'est déjà loué** » 23 février 2004
- Conférence de presse « **Visages et Paroles** » 4 et 12 mai 2004
- Conférence de presse 27 octobre : « **la mise à l'écart de l'étranger, centres fermés et expulsions** » (livre coordonné par Pierre-Arnaud Perrouy)
- Conférence de presse **COIFE** 10 septembre 2004



## Le site internet [www.mrax.be](http://www.mrax.be)



mouvement **contre** le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.

# mrax.be

### 1. Objectifs du site

Pour rappel, voici les objectifs initiaux que nous avons attribués à notre site (en italique : ce qui avait été indiqué en 2003 comme restant encore à développer).

#### Objectifs internes :

- Outil de recueil d'informations et plaintes relatives au racisme et à la discrimination en général – alimenter le MRAX dans son rôle d'observatoire.
- Vitrine pour les activités du MRAX
- Outil de promotion et de diffusion du MRAX-info
- *Espace de rencontre entre les différents publics du MRAX – administrateurs, permanents, bénévoles, adhérents, etc.*
- Moyen de communication, via boîte à mail accessible à partir de n'importe quel ordinateur
- Moyen de fédérer les différents services du MRAX
- Prétexte à générer du contenu rédactionnel utilisable sur d'autres supports
- *Base de logos et de matériel graphique, mise en permanence à disposition des différents partenaires, graphistes etc.*
- *Moyen d'augmenter le nombre d'adhérents, spécialement chez les jeunes*
- Moyen de dynamiser l'image du MRAX

#### Objectifs externes :

Objectif général : devenir la plate-forme de référence pour tout ce qui concerne la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie, et l'extrême droite en général. Soit offrir :

##### → Un espace d'information...

- Diffusion des informations ponctuelles – média complémentaire au MRAX-Info (plus souple) : communiqués de presse, *agenda des activités antiracistes, etc.*
- *Mise à disposition du public des bases de données concernant tout ce qui touche au racisme et à ses avatars (ressources de la bibliothèque, liens utiles, dossiers thématiques, articles du MRAX-info et dossiers en ligne etc.)*
- Faire connaître et appliquer la législation en vigueur : tableau pratique (et critique) de la situation

##### → Un espace de services...

- Offrir des services juridiques/ sociaux en ligne – la législation mode d'emploi, les démarches, adresses utiles, etc.
  - Informer
  - Orienter
  - Au besoin inciter à contacter le MRAX...



→ Un outil didactique...

Pour les enseignants et les animateurs :

- boîte à idées, et vitrine du matériel pédagogique disponible au MRAX (présentation des expos itinérantes, de la valise pédagogique)
- Invitation à contacter le service animation

Pour les jeunes publics :

- *Le MRAX-junior comme outil pédagogique en soi.*

→ Un lieu d'expression et de dialogue

- *Espace pluraliste, avec des points de vue différents (cartes blanches etc)*
- Forum

→ Une porte d'entrée vers le MRAX

- *Favoriser la prise de contact via formulaire en ligne/e-mail*
- Plan, transports en commun, heures d'ouverture, n° de téléphone, etc.
- *Toutes infos utiles concernant le MRAX : histoire, structure, objectifs, etc.*

## **2. Principale évolution de l'année 2004 : développement d'un forum en phpBB2**

Les objectifs de ce forum étant de :

- 1) favoriser l'interactivité du site et donc d'inciter les visiteurs à y revenir
- 2) proposer un espace de débat sur les différentes questions touchant au racisme et aux discriminations en général
- 3) toucher et sensibiliser des publics autres que les publics habituels du MRAX
- 4) obtenir des retours directs sur les communications du MRAX, et la manière dont le combat antiraciste est perçu par des personnes de sensibilité différentes...

A terme, l'utilisation du matériau ainsi récolter devrait permettre :

- 1) une analyse des différents types de xénophobe/racistes et de leurs discours
- 2) l'élaboration d'un argumentaire illustré par les différents types et registres de réponses récoltées dans le forum...

Après un décollage un peu lent – il a fallu six mois pour dépasser les 300 messages postés – on constate à présent une explosion du nombre de visites et de messages (certains jours, plusieurs centaines de messages sont postés). On observe une grande richesse des échanges et, parallèlement, de nombreux dérapages qui demandent pas mal de travail à l'administrateur pour les canaliser.

La philosophie de ce forum est résumée dans l'avertissement qui le précède :

*« Forts de la certitude qu'il ne sert à rien de prêcher des convaincus, nous avons décidé de ne pas effacer systématiquement les contributions qui, parfois, s'opposent violemment aux valeurs défendues par le MRAX.*

*Comment, en effet, prétendre combattre le racisme, et en même temps, refuser d'entendre les discours racistes dans le cadre précis d'un forum consacré à la lutte contre le racisme ?*

*Certains propos dans cet espace peuvent donc choquer, nous en avons conscience. Nous faisons toutefois le pari de l'intelligence et du talent des débatteurs pour les encadrer un minimum, et y répondre avec les armes de l'argumentation, mais aussi de l'humour, de la dérision...*

*Souvent, on reste bouche bée devant certains discours tant ils peuvent nous paraître bouchés à l'irrationnel. Il nous semble donc essentiel, sur ce terrain de multiplier et de varier les registres de réponses.*

*Puisse ce forum y contribuer. »*

### 3. Remplacement progressif de l'ancienne version du site par une nouvelle en *php*, avec le système de publication assistée *SPIP*

L'ouverture publique de ce nouveau site ayant eu lieu en mars 2005, on ne s'y attardera pas mais ce nouveau système devrait permettre de dynamiser considérablement le site, en permettant à l'équipe de rédacteurs de poster directement leurs articles, avec un système de débat intégré (privé – pour les rédacteurs - pour les visiteurs), avec archivage automatique et moteur de recherche interne. La « mailing list » est sur le point d'être opérationnelle – ce qui, en passant, supposera vraisemblablement un investissement supplémentaire en temps de travail : rédiger une lettre d'information périodique... Par ailleurs un agenda permettant aux annonceurs intéressés de publier directement leurs infos, de même qu'un annuaire des liens en forme de base de données sont en cours de fabrication.

#### 4. Trafic :

**a) Le forum** (résultat au 28 avril 2005) : **142** utilisateurs se sont enregistrés (NB : l'enregistrement n'est pas obligatoire). **13.700 messages ont été postés** depuis son ouverture (moins tous les supprimés). Le nombre record d'utilisateurs simultanément en ligne a été de **43** (le 18 avril).

**b) Le site** : entre mai 2004 et avril 2005, plus de **72.000 visiteurs (\*)** sont passés sur le site et plus de **540.000 pages** ont été consultées. En moyenne, chaque visiteur consulte un peu plus de 7 pages par visite. La moyenne globale sur l'année est de **6250 visiteurs par mois**. On note une augmentation sensible depuis la publication du nouveau site.

Trafic mensuel du site <a href="http://www.mrax.be">www.mrax.be</a>										
Mois	Trafic journalier moyen				Total mensuel					
	Contacts	Fichiers	Pages	Visites	Sites	KBytes	Visites	Pages	Fichiers	Contacts
Avril 2005	18348	10335	1045	250	7396	2913319	4760	19866	196375	348621
<u>Mars 2005</u>	16252	8328	1702	289	9075	3343059	8975	52770	258183	503819
Février 2005	8664	4208	1932	233	4366	1439389	6551	54106	117843	242613
<u>Janvier 2005</u>	9363	4009	1846	235	4704	1649778	7306	57226	124289	290283
<u>Décembre 2004</u>	7595	3253	1636	220	4459	1443305	6846	50744	100868	235474
<u>Novembre 2004</u>	8550	3846	1720	215	4032	1506782	6450	51606	115406	256525
<u>Octobre 2004</u>	8772	3628	1760	198	3762	1389078	6165	54569	112489	271945
<u>Septembre 2004</u>	9386	3964	1761	194	3673	1452865	5836	52841	118932	281600
Août 2004	7575	3286	1459	159	2787	1094206	4942	45230	101889	234850
<u>Juillet 2004</u>	6139	2897	1214	149	2673	872674	4633	37642	89816	190339
<u>Juin 2004</u>	4287	2554	1108	158	3041	623636	4752	33261	76645	128635
<u>Mai 2004</u>	3242	2112	1053	165	3602	564708	5142	32649	65485	100527
<b>Total</b>					<b>18292799</b>		<b>72358</b>	<b>542510</b>	<b>1478220</b>	<b>3085231</b>

(\*) par visiteur, entendre ordinateur qui se connecte une fois sur la journée. Ceux qui se connectent plusieurs fois ne sont comptabilisés évidemment qu'une fois...

## 2. L'ACCUEIL du public

### 2.1. PLAINTES ET TEMOIGNAGES

Au cours de l'année 2004, **51** dossiers ont été constitués par notre service juridique. L'année précédente, près de 75 dossiers avaient été comptabilisés. Les raisons de cette diminution sont similaires à celles avancées dans le précédent rapport, à savoir que seuls sont comptabilisés les dossiers qui donnent lieu à un suivi. Les plaintes qui ne donnent pas lieu à un suivi sont celles pour lesquelles une intervention est jugée inopportune, ne rentre pas dans notre objet social ou n'est pas souhaitée par les victimes. Dans cette dernière hypothèse, la démarche des demandeurs auprès du service juridique s'assimile à une volonté d'informer l'association sur leur situation et d'être entendus plutôt qu'à une détermination à entamer un combat (juridique ou autre) difficile, long et à l'issue incertaine.

On constate également que de nombreuses demandes d'information et de nombreux témoignages nous arrivent par téléphone ou par courrier électronique, via le site Internet du MRAX. Ils font l'objet d'une réponse circonstanciée mais ne sont pas davantage comptabilisés dans les statistiques relatives aux dossiers traités. Vu leur nombre, il est particulièrement difficile de les intégrer dans le tableau repris ci-dessous.

#### **Les dossiers repris concernent:**

<u>AUTEURS</u>	<u>NOMBRE</u>	<u>TYPE DE COMPORTEMENT</u>
<b><u>Administration :</u></b>	<b>1</b>	Propos injurieux, refus de service
<b><u>Forces de l'ordre :</u></b>	<b>8</b>	Abus de pouvoir, refus de service, refus d'acter une plainte, propos injurieux, insultes racistes, incitation à la haine, coups et blessures
Police	7	
Entreprise de gardiennage		
Contrôle aux frontières (Zaventem, Eurostar)	1	
<b><u>Milieu professionnel :</u></b>	<b>13</b>	Discrimination à l'embauche, propos injurieux, harcèlement moral
Employeurs privés	5	
Agences d'intérim		
Services publics	8	

<b><u>Milieu scolaire :</u></b>	<b>4</b>	Propos maladroits, insultes, abus de pouvoir, exclusion non réglementaire, refus d'inscription en raison de l'origine et/ou des convictions religieuses d'un élève.
Crèche		
Maternel		
Fondamental	2	
Secondaire	1	
Supérieur	1	
<b><u>Relations entre particuliers :</u></b>	<b>5</b>	Propos injurieux, insultes racistes, provocation, harcèlement moral, coups et blessures
Voisinage	5	
Inconnus		
<b><u>Logement :</u></b>	<b>3</b>	Propos injurieux, refus d'offrir un bien en location
Bailleurs privés	3	
Agences immobilières	1	
Sociétés publiques de logement		
<b><u>Lieux de loisirs, commerces :</u></b>	<b>6</b>	Refus d'entrée, de service, propos racistes
Discothèques, cafés, restaurants	3	
Commerces	1	
Milieu sportif	2	
<b><u>Etablissements hospitaliers :</u></b>	<b>1</b>	Propos racistes
<b><u>Cours et tribunaux :</u></b>	<b>1</b>	Propos maladroits
<b><u>Etablissements bancaires :</u></b>	<b>1</b>	Discrimination dans l'offre des services
<b><u>Informations diverses :</u></b>	<b>8</b>	

## → Tendances générales

Les discriminations imputées à des membres des **forces de l'ordre** constituent une part importante des dossiers traités au cours de l'année 2004. Cette tendance est perceptible depuis plusieurs années déjà. Pourtant, les plaintes traitées par l'organisation ne représentent que la partie visible de l'iceberg : les victimes d'un traitement policier discriminatoire ne recourent à un service d'aide juridique que

lorsque les faits reprochés sont ressentis comme suffisamment graves (violences, détention arbitraire...); les humiliations quotidiennes (contrôle d'identité au faciès, tutoiement et manque de respect, refus d'acter une plainte...) ne font généralement l'objet d'aucune réaction.

Comme le fait apparaître le tableau, les plaintes les plus nombreuses concernent des faits se produisant dans le **milieu professionnel**. Les risques de discrimination dans ce domaine sont multiples, de la discrimination à l'embauche au licenciement abusif en passant par le harcèlement raciste sur le lieu de travail. Les statistiques dont nous disposons révèlent que ces pratiques sont fréquemment reprochées aux employeurs du secteur public.

Les **relations entre particuliers**, l'accès aux **lieux de loisirs** et le **milieu scolaire** demeurent quant à eux des terrains propices à l'expression de la xénophobie.

Les statistiques concernant deux autres domaines sont, nous semble-t-il, largement sous-évaluées et ne reflètent que partiellement la réalité.

D'une part, le tableau donne à penser que l'**administration** n'est que rarement l'auteur de discriminations. Le constat doit être tempéré. Cette différence s'explique par le fait, qu'au sein du MRAX, de nombreux dossiers impliquant les services publics ont été comptabilisés sous la rubrique 'milieu professionnel' et n'ont pas été repris sous la rubrique 'administration'. En outre, il convient de signaler que la majeure partie des griefs rapportés au MRAX à l'encontre des administrations sont formulés devant le service social de l'organisation et non devant son bureau des plaintes. Ce service spécialisé en droit des étrangers est fréquemment témoin de dysfonctionnements dans le chef des fonctionnaires employés dans l'administration (administrations communales, Office des étrangers, CPAS, ambassades et consulats belges à l'étranger...). Les faits reprochés concernent principalement le refus de service, l'attitude méprisante, la lenteur du traitement des demandes, la fourniture d'informations erronées et l'abus de pouvoir. Il est délicat de distinguer parmi ces comportements ceux qui sont révélateurs de considérations racistes et ceux qui sont inhérents à toute procédure administrative complexe. Et même si le caractère raciste des faits semble évident, les victimes – le plus souvent dans une situation administrative précaire ou dans l'illégalité – se montrent peu désireuses d'entamer une procédure officielle. Les difficultés rencontrées sont donc de préférence résolues par une intervention (que l'on pourrait qualifier de médiation) du service social.

D'autre part, la proportion de dossiers constitués concernant le **logement** n'est pas révélatrice du nombre de témoignages qui parviennent au M.R.A.X. à ce sujet. Cette faible proportion s'explique par le fait que la plupart des demandes concernant la discrimination en matière de logement sont en réalité de simples demandes d'information et ne nécessitent pas la constitution d'un dossier. Cet état de fait est peut-être également dû au découragement qui saisit les victimes face à une discrimination encore difficile à combattre en justice et tellement fréquente qu'elle en paraîtrait presque « normale ».

## → Illustrations : quelques cas soumis au service juridique

### ➤ Forces de l'ordre

Depuis plusieurs années, le bureau des plaintes du MRAX est régulièrement saisi de plaintes relatives au comportement discriminatoire de membres des forces de l'ordre à l'égard de personnes étrangères ou d'origine étrangère. Les faits reprochés aux services de police sont variés : insultes à connotation raciste, attitude méprisante, refus d'acter une plainte... Trop souvent, des situations plus révoltantes encore - on songe ici aux violences et autres traitements inhumains ou dégradants - sont portées à la connaissance du MRAX.

Il n'est pas aisé de traiter de telles plaintes de manière efficace et on constate qu'une faible proportion d'entre elles seulement se traduisent par une mise en cause effective de la responsabilité des policiers. Le sentiment d'impunité qui en résulte est encore renforcé par l'opacité des procédures de contrôle instaurées par le législateur : même quand des sanctions sont prononcées, le défaut de publicité qui les caractérise empêche l'observateur de tirer des conclusions fiables.

Trois instances de contrôle (outre le pouvoir judiciaire) sont susceptibles de traiter les plaintes en la matière : l'Inspection générale des services de police, l'inspection interne de chaque corps de police (tous deux des instances internes) et le Comité P., autorité de contrôle externe dépendant du pouvoir législatif. En 2003, une rencontre avait été organisée entre ce dernier et diverses ONG. L'expérience n'a pas été reconduite cette année. On constate malgré tout une amélioration de la communication dans le chef du Comité P. : les informations relatives au traitement des plaintes nous parviennent plus régulièrement et plus rapidement<sup>4</sup>. Malheureusement, le traitement des plaintes en lui-même laisse toujours à désirer. Une des principales raisons de cet état de fait est la volonté affichée par le Comité P. de déléguer aux autres instances de contrôle le traitement des enquêtes relatives aux plaintes individuelles, la répartition des tâches lui permettant de se consacrer pleinement aux enquêtes globales. La majorité des plaintes est donc 'sous-traitée' par les instances de contrôle internes. Trop souvent, le Comité P. se contente de reprendre à son compte les conclusions auxquelles arrivent ces dernières. Et si les versions des faits données par les différents protagonistes font apparaître des contradictions, l'affaire sera simplement classée sans suite.

D'autres problèmes récurrents méritent d'être signalés. On songe ainsi à certaines pratiques développées par les membres des forces de l'ordre afin de rendre plus difficile leur mise en cause : l'invocation d'un fait répréhensible à charge des victimes (rébellion, état d'ébriété, incitation à l'émeute...) et le refus d'acter les plaintes contre d'autres policiers par exemple. Ces techniques illustrent la culture d'omerta<sup>5</sup> qui règne dans de trop nombreux commissariats.

On peut également citer l'absence systématique de sanction disciplinaire infligée aux policiers dès lors qu'une procédure judiciaire est ouverte à leur encontre. En

<sup>4</sup> Le Comité P. s'est penché en 2004 sur la problématique du racisme : « Analyse des plaintes concernant le racisme », Rapport intermédiaire 2004, disponible sur <http://www.comitep.be/fr>

<sup>5</sup> Des membres du Comité P. affirment ainsi qu'« (o)n se heurte malheureusement encore trop souvent à la culture de l' 'omerta', même dans les cas de violation grave des droits fondamentaux ». « D'une vue particulière à une vue globale : pour une contribution du Comité permanent P. à l'amélioration permanente de l'exercice (sic) de la fonction de police », G. BOURDOUX, H. BERKMOES et C. CUVELIER, *in Dix ans de fonction de police*, G. BOURDOUX et H. BERKMOES (éds), p.21

effet, les autorités de contrôle internes considèrent qu'une condamnation pénale se suffit à elle-même et qu'un acquittement prouve l'absence de faute. Un tel raisonnement ne tient pas la route puisque manquements disciplinaires et infractions constituent deux catégories distinctes. Tout récemment encore, l'enquête disciplinaire à charge des policiers responsables du décès de Semira Adamu a été clôturée pour cause de prescription. Les membres des forces de l'ordre condamnés pour ces faits échapperont donc à toute sanction disciplinaire.

Le Comité P. est conscient de ces manquements et on peut déceler dans ses derniers rapports quelques indices dévoilant sa volonté de les combattre. Toutefois, par manque de moyens et de détermination, cet organe demeure à l'heure actuelle trop peu efficace.

### Exemples

a) B., un adolescent marocain, rejoint son domicile après s'être rendu dans un parc tout proche. Soudain, une voiture de police s'arrête à ses côtés. Un policier en sort, le menotte immédiatement, le plaque au sol, le frappe et le matraque. B. est ensuite placé dans la voiture où il reçoit de nouveaux coups. Les policiers se rendent ensuite au domicile de B. et y sont rejoints par trois autres patrouilles. R., le frère de B., est arrêté et les deux adolescents sont emmenés au commissariat. Là, ils subissent fouille et mise à nu et sont, semble-t-il, confrontés à des témoins à travers une vitre teintée. Ils sont ensuite relâchés sans aucune explication. Le lendemain, le père de B. et R. se rend au commissariat afin d'obtenir des éclaircissements relatifs aux faits reprochés à ses fils. A sa grande surprise, il apprend que B. a été appréhendé parce qu'il portait une veste blanche. Il s'agissait donc d'une erreur ! Les victimes ont dû s'y reprendre à deux fois avant qu'un policier accepte d'acter leur plainte.

b) M. P. se rend dans un commerce bruxellois afin d'échanger un téléphone portable présentant des défauts. Très vite, l'employé qui le reçoit se montre agressif, tient des propos méprisants relatifs à l'origine de M. P. et menace de le frapper avec une matraque. Le responsable du magasin fait appel aux forces de l'ordre. M. P. reste sur place, espérant que leur arrivée permettra de calmer la situation. Au contraire, les policiers qui se présentent sont également agressifs et prennent immédiatement parti pour l'employé, ne se donnant même pas la peine d'écouter la version des faits de M. P. Ils le menotent alors même que l'employé, la matraque à la main, continue de l'insulter et l'emmènent au commissariat pour audition. Saisi du dossier, le Comité P. a chargé les services de contrôle interne de l'enquête et s'est approprié les résultats de celle-ci : M. P. s'est débattu, les policiers présents n'ont pas été agressifs et n'ont remarqué aucune matraque...

## ➤ **Milieu professionnel**

Une récente étude de la Direction générale Statistique et Information économique<sup>6</sup> s'est penchée sur la question de l'accès au marché de l'emploi. F. De Smet, administrateur du MRAX, s'est livré à l'analyse de ce document :

« L'Etude statistique 111 publiée en 2004 par la Direction générale Statistique et Information économique [distingue] les groupes des autochtones, des Belges naturalisés, des Ressortissants UE, des Turcs et Marocains et des autres ressortissants hors UE. Sur cette base, le groupe « Turcs et Marocains » apparaît comme le plus sensiblement frappé par le chômage, avec un taux (38%) plus de cinq fois supérieur à celui des autochtones (illustration : fig. 2). Le taux des étrangers hors UE (et ni turcs ni marocains) est également très élevé (29%). On notera aussi que le taux de chômage des Belges naturalisés (16%), s'il se situe en-dessous de ces chiffres, reste bien supérieur à celui des autochtones. De manière générale, on constate également que les étrangers passent plus de temps à la recherche d'un emploi que les Belges.

Sur le plan des qualifications, on notera que les Turcs et les Marocains sont surreprésentés aux niveaux les plus bas de qualification (seuls 10% d'entre eux ont suivi un enseignement supérieur). Ceci, en partie, explique cela : les différences relevées au niveau de la formation se reflètent tout naturellement au niveau de l'emploi. Néanmoins, les différences de formation ne suffisent pas à justifier les écarts entre les taux de chômage. En effet, à l'intérieur d'un même groupe de niveau de formation, on peut constater des différences considérables entre les autochtones et les groupes d'étrangers. Ce sont à nouveau les Turcs et les Marocains qui en souffrent le plus... et les choses, contrairement au groupe des Belges, ne changent pas sensiblement lorsqu'on passe à l'enseignement supérieur. Cela peut s'expliquer en partie par la faible valeur reconnue, sur le marché belge, aux diplômes obtenus à l'étranger.

Pour ce qui est des types d'emploi, on relèvera que les étrangers non naturalisés sont surreprésentés dans le secteur du bâtiment, le secteur industriel et de l'énergie, et sous-représentés dans les secteurs des services comme l'administration, l'enseignement ou les soins de santé. Il est intéressant de noter, en revanche, que le type d'emplois obtenus par les Belges naturalisés est très comparable à celui des autochtones. Cela serait dû à l'apport des allochtones de la deuxième génération, ayant pour beaucoup pu bénéficier d'une formation supérieure à celle de leurs parents. Les allochtones naturalisés constituent ainsi la catégorie dont la répartition sectorielle se rapproche le plus de celles des Belges « de souche ». L'étranger naturalisé a donc de bien meilleures chances d'obtenir un emploi hautement qualifié que l'étranger non naturalisé.

Si la différence entre les taux d'emploi des Belges et des étrangers peut certes, pour partie, s'expliquer par les différences de formation, on peut difficilement exclure la possibilité qu'existent, dans certains secteurs, des discriminations perpétrées à l'égard des allochtones. D'autres études sont éclairantes à cet égard. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a ainsi établi, dans une étude publiée en 1998, que les candidatures des Belges « de souche » et des Belges d'origine marocaine étaient traitées différemment pendant la procédure d'embauche. »<sup>7</sup>

<sup>6</sup> Etude statistique n°111, « Singularité des étrangers sur le marché de l'emploi à propos des travailleurs allochtones en Belgique », Direction générale Statistique et Information économique, 2004.

<sup>7</sup> F. De Smet, « On vous rappellera », 21/02/2005, disponible sur <http://www.mrax.be>



La discrimination dans le milieu professionnel ne se limite pas à l'épreuve de l'embauche. Qui dit discrimination à l'emploi vise également les relations de travail (harcèlement...), le parcours professionnel (conditions de promotion et d'évolution au sein de la structure) et les fins de contrat (licenciements motivés par des critères discriminatoires). En 2004, le bureau des plaintes constate qu'une part non négligeable des dossiers relatifs au harcèlement et au licenciement abusif mettent en cause des employeurs du secteur public.

### Exemples

- a) M. D. travaille dans une entreprise active dans le domaine de la sécurité. Depuis son entrée en fonction, il doit faire face au harcèlement de certains de ses collègues qui tiennent très régulièrement des propos racistes (tels que « bougnoul », « nègre », « singe ») à son encontre. Le plus souvent, ces insultes sont proférées sur le ton de la moquerie et M. D. s'en accommode. Toutefois, les relations avec le reste de l'équipe se dégradent et les propos racistes sont désormais employés de façon haineuse et menaçante. M. D. vit très difficilement cette forme de harcèlement moral sur son lieu de travail. En 2004, il se voit refuser une promotion et soupçonne que le climat raciste qui l'entoure est à l'origine de cette décision. La direction de l'entreprise n'étant pas à l'origine des insultes, il se trouve dans l'impossibilité d'établir le lien entre les insultes racistes et le refus d'avancement.
- b) M. R., policier de profession, travaille dans un commissariat de Bruxelles depuis près de six ans. Seule personne d'origine étrangère dans son service, il subit un harcèlement se traduisant par une surcharge de travail, des bousculades, insultes et menaces verbales ou encore un discrédit continu de son travail (il est accusé de vol). Ses relations avec le commissaire, déjà tendues (peut-être parce que M. R. n'hésite pas à prendre la défense de jeunes d'origine étrangère lorsqu'il constate une discrimination), se sont récemment détériorées. Une nuit de décembre, alors qu'il désire consulter son courrier dans le local prévu à cet effet, M. R. trouve le commissaire en pleine discussion dans la pièce. Furieux, ce dernier s'empare d'un casier de courrier et le lui jette au visage devant une dizaine de collègues. M. R. fait ensuite l'objet d'une arrestation administrative de la part de ses collègues et est emmené sous escorte dans un hôpital afin de faire soigner ses blessures. De retour au commissariat, il se heurte au refus de ses collègues d'acter sa plainte à l'encontre du commissaire. Mieux encore, tous ses collègues – dont certains amis – ont été contraints de signer un rapport collectif à la décharge du commissaire! Après de multiples démarches auprès de l'Inspection générale de la police et du procureur du Roi, M. R. a obtenu que des procédures pénale et disciplinaire soient ouvertes. Il doute néanmoins des chances de succès de la démarche...

### ➤ **Logement**

Impossible d'évoquer les difficultés rencontrées par les personnes d'origine étrangère en matière de logement sans aborder la question des « marchands de sommeil », propriétaires profitant de la situation précaire ou illégale de leurs locataires étrangers afin de leur louer un logement insalubre à un prix exorbitant. Il

n'est guère aisé de lutter contre le phénomène. En effet, les victimes vivant dans l'illégalité, elles n'osent saisir les tribunaux (l'octroi du statut protecteur de victime de la traite des êtres humains, solution envisageable, est ressenti comme trop aléatoire). Et lorsque les autorités décident de s'attaquer au problème, leur intervention est autant, sinon plus, l'occasion de procéder à l'arrestation de clandestins que de mettre fin aux agissements du « marchand de sommeil ».

La discrimination dans l'accès au logement représente une part importante du travail du bureau des plaintes. Le plus souvent, son intervention se limite à fournir une information relative aux droits des locataires ou à enregistrer des témoignages. Il arrive également que les victimes désirent intenter une action en justice contre un propriétaire ou une agence immobilière responsable de pratiques discriminatoires. Divers obstacles se dressent alors sur la route des plaignants: longueur de la procédure, effet limité d'une condamnation (le juge n'a pas le pouvoir d'imposer au propriétaire la conclusion du contrat de bail et, bien souvent, les victimes elles-mêmes ne sont plus demandeuses d'une telle solution)... La loi du 25 février 2003 (« loi anti-discrimination ») offre aux demandeurs une nouvelle arme dont les possibilités méritent d'être explorées. L'action en cessation permet de demander au juge civil, dans les conditions du référé, la cessation du comportement discriminatoire, éventuellement assortie d'une publicité de la décision et d'une astreinte. Cette procédure caractérisée par la rapidité pourrait se révéler un instrument dissuasif efficace.

### Exemples

- a) Une université bruxelloise tient à la disposition de ses étudiants une liste de logements disponibles pour l'année académique. On pouvait lire sur une des annonces reprises dans ce document la mention « pas d'étudiants africains ». Interpellées à ce sujet, les autorités de l'université ont rapidement supprimé le commentaire discriminatoire. Un courrier a également été envoyé au propriétaire du bien mis en location afin de lui rappeler ses obligations légales.
  
- b) En septembre 2000, Mme M., d'origine congolaise, prend contact avec une agence immobilière dans le but d'acheter un appartement. Elle obtient un rendez-vous avec le gérant de l'agence et se montre intéressée par le bien visité. Elle souhaite toutefois que certaines informations complémentaires lui soient communiquées avant qu'elle prenne sa décision. Restée sans nouvelles, elle demande à une amie de contacter l'agence immobilière et de visiter l'appartement en question afin de se renseigner sur l'éventuelle présence d'autres candidats-acheteurs. Au cours de cette visite, le gérant de l'agence explique qu'une personne a marqué son intérêt pour acheter le bien mais que cette personne étant d'origine africaine, il préfère ne pas transmettre l'offre au propriétaire de l'immeuble. Suite à ces événements, Mme M. décide de porter plainte contre le gérant de l'agence. Le MRAX se constitue également partie civile.

L'affaire a connu son épilogue judiciaire en 2004 : le 31 mars 2004, le tribunal de première instance de Bruxelles a déclaré la prévention (infraction à la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie) établie et condamné le gérant à dédommager Mme M.

➤ **Loisirs**

- a) Ce 14 novembre 2004, jour de la fête de l'Aïd marquant la fin du mois de ramadan, de nombreux jeunes d'origine étrangère se sont vus refuser l'accès aux salles de cinéma du complexe Kinépolis. En réponse à plusieurs incidents qui s'étaient produits durant l'après-midi, la direction de Kinépolis avait décidé de tripler le nombre de vigiles présents et de filtrer le public à l'entrée. Officiellement, l'accès aux salles était réservé aux couples; pourtant, plusieurs témoignages concordants font apparaître un autre critère de sélection : l'origine ethnique des clients. Interpellée suite à ces événements, la direction du complexe cinématographique s'est maladroitement justifiée. Une rencontre réunissant des représentants du *Centre pour l'égalité des chances*, du MRAX et de Kinépolis a ensuite été organisée. Il en est ressorti une volonté d'impliquer les deux organisations dans la préparation des dispositifs de sécurité et de les associer à la formation des vigiles.
- b) Le milieu sportif amateur, lui non plus, n'échappe pas aux manifestations de xénophobie. Le témoignage d'un entraîneur d'une équipe de football est, à cet égard, particulièrement révélateur du racisme subi par les joueurs d'origine étrangère. Au cours d'un match régional, deux membres de son équipe ont été pris à partie par certains joueurs de l'équipe adverse : insultes racistes et coups volontaires se sont multipliés et l'arbitre n'a pas hésité à faire référence à ces événements sur la feuille de match. A la fin de la rencontre, les esprits ne se sont pas calmés. En totale contradiction avec le rôle d'éducateur qui devrait être le sien, l'entraîneur de l'équipe adverse a pris part à de nouvelles provocations, convaincu qu'il était d'être belge, d'être chez lui et de pouvoir dire ce qui lui plaisait.

➤ **Relations entre particuliers**

- a) Les réunions de syndic d'immeuble sont parfois animées et il n'est pas rare que les rancœurs et tensions s'y invitent. Les préjugés racistes y trouvent malheureusement aussi un terrain d'expression. Au cours d'une de ces réunions, M. M. s'était fait agresser verbalement (« Tais-toi, bamboula ») par un autre copropriétaire. Choqué, il n'a pas hésité à saisir la justice. Après que l'auteur de ces propos se fut excusé, le Procureur du Roi a classé l'affaire sans suite compte tenu de l'absence d'antécédents dans le chef de la personne poursuivie.
- b) Les difficultés de voisinage peuvent également prendre un tour beaucoup plus tragique. M. O. habite une chambre dans un immeuble appartenant à M. L. et travaille dans un commerce tout proche. Un matin, M. L. surgit sur le lieu de travail de son locataire et tient des propos racistes à son égard. Une altercation s'ensuit au cours de laquelle M. O. est blessé au visage. Appelée à la rescousse, la police prie M. L. de se calmer et déconseille à la victime de porter plainte. Quelques jours plus tard, le même scénario se reproduit. Cette fois, le propriétaire se tient devant le magasin, des tracts d'un parti d'extrême droite à la main, et débite une rhétorique xénophobe trop connue. Le lendemain, les insultes reprennent. A bout de nerfs, M. O. sort son couteau de travail (il est fleuriste) dans

le but de griffer la vitrine de son propriétaire mais il parvient à se calmer et se ravise. Il replace le couteau dans la poche arrière de son pantalon et retourne sur son lieu de travail. M. L. le suit, s'empare du couteau et le frappe violemment à la tête. Heureusement, la blessure n'est pas profonde. Alertée, la police refusera de retenir la déposition des témoins de l'agression.

### ➤ **Enseignement**

- a) Un établissement de formation permanente bruxellois compte au sein de son personnel académique un enseignant aux comportements et discours pour le moins contestables. Ainsi, dès le premier cours de l'année, ce professeur de marketing invite les élèves dont le nom présente une consonance étrangère à décliner leur origine. Plus tard, il demande aux étudiants de confession musulmane de s'identifier. Le contenu de son cours est quant à lui parsemé de réflexions homophobes et de références à une « théorie des prix juifs » toute personnelle. Révoltés, les étudiants ont réagi en dénonçant collectivement les faits à la direction de l'établissement.
- b) Un parent d'élève a émis des doutes relativement à la composition des classes dans l'école fréquentée par son fils. Etonné par la forte proportion d'élèves étrangers ou d'origine étrangère dans une classe de 4<sup>ème</sup> primaire, il a par la suite constaté que la situation était fort différente dans les autres classes de 4<sup>ème</sup>. On peut donc craindre un regroupement de toutes les personnes d'origine étrangère.

## → **Jurisprudence**

### ➤ **Refus de vente discriminatoire sanctionné par le tribunal correctionnel de Bruxelles**

Les faits remontent à la fin de l'année 2000, époque à laquelle Madame M., d'origine congolaise, décide d'acheter un appartement. Elle dispose de ressources financières stables.

Se voyant régulièrement opposer des refus discriminatoires par des bailleurs ou des représentants d'agences immobilières lorsqu'elle cherche à louer un logement, Madame M. pense qu'elle ne rencontrera pas les mêmes obstacles dans le cadre de l'achat d'un bien immeuble. Elle considère en effet que, quels que soient les préjugés d'un propriétaire, sa principale préoccupation est d'obtenir le prix de la vente car, une fois le bien cédé, il ne sera plus en contact avec l'acheteur.

Au mois de septembre 2000, Madame M prend connaissance d'une annonce relative à la vente d'un appartement sis à Woluwé. Intéressée par la description qui est faite du bien, elle tente à plusieurs reprises de contacter le gérant de la société immobilière qui finit par lui téléphoner. Rendez-vous est fixé pour la visite.

L'appartement correspondant à ses goûts, Madame M informe très rapidement le gérant de sa volonté de mettre une option d'achat; option que son interlocuteur accepte oralement. Elle lui demande qu'il lui communique des documents d'information (plan de l'appartement, montant du revenu cadastral,...). Avant qu'elle

n'ait pu faire part d'une offre de prix, le gérant l'interrompt pour lui dire que, si elle ne peut payer cash le prix qu'il lui a annoncé lors de la visite, elle ne peut espérer acheter le bien.

Le gérant ne lui transmettra jamais les documents demandés.

Madame M a une amie dont le père est propriétaire d'un appartement situé dans le même immeuble. Elle demande à cette amie de bien vouloir visiter le bien en se présentant comme une candidate à son achat, notamment pour s'assurer que le montant demandé est raisonnable au regard de la configuration des autres appartements de l'immeuble.

Lors de cette visite, le gérant explique à l'amie de Madame M que, le propriétaire étant pressé de vendre son bien, est favorable à une offre à la baisse. Il ajoute qu'une dame d'origine africaine s'est déjà montrée intéressée par l'achat de l'appartement mais qu'il ne le lui vendra pas car il refuse de «vendre à des Noirs».

Madame M. dépose plainte avec constitution de partie civile pour infraction à la loi contre le racisme (art. 2 loi du 30 juillet 1981). Son amie témoigne des propos tenus par le gérant qui confirme sa vision de la «mentalité africaine» lors de l'interrogatoire qui sera mené par la police.

Le MRAX se constitue également partie civile dans ce dossier

Le 31 mars 2004, soit plus de trois ans après les faits, le tribunal correctionnel de Bruxelles a prononcé sa décision dans cette affaire.

Après avoir émis certaines considérations quant à l'admission comme mode de preuve d'un test de situation qu'il présente comme un test de provocation et estimé que ni la levée par Madame M de l'option d'achat ni la demande de documents complémentaires ne sont établies, le juge s'est basé sur les déclarations faites par le prévenu à la police pour estimer que la prévention d'infraction à l'article 2 de la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie était établie.

Vu notamment l'absence d'antécédent judiciaires du prévenu et les excuses qu'il a présentées à Madame M à l'audience, il bénéficie durant trois ans de la suspension simple du prononcé de la condamnation.

Il est en outre tenu de payer une indemnité pour préjudice moral de 500 euros (majorés des intérêts judiciaires) à Madame M et d'un euro au MRAX.

Des décisions rendues pour de telles discriminations sont suffisamment rares que pour ne pas citer celle-ci. Le MRAX peut s'estimer satisfait de la décision intervenue.

Outre l'aspect pénal de cette affaire, elle met en exergue la nécessité, d'une part, de continuer à informer les candidats locataires ou acheteurs de leurs droits et des outils permettant de les faire valoir et, d'autre part, de sensibiliser les propriétaires et agents immobiliers qui, derrière la poursuite d'intérêts économiques légitimes, contribuent à semer le parcours de candidats à un logements d'obstacles difficilement surmontables

## **2.2. LE CENTRE D'ACCUEIL : SERVICE SOCIAL SPECIALISE EN DROIT DES ETRANGERS**

L'objectif du secteur social est d'apporter un soutien social et administratif aux problèmes individuels relatifs au droit des étrangers en vue d'activer les réseaux concernés.

### **→ Demande d'information en droit des étrangers**

Au cours de cette année, le centre d'accueil a reçu **1948 visites**. Au cours de cette année, le travail a consisté principalement à informer des personnes sans papiers qui venaient se renseigner pour savoir s'il y avait une nouvelle campagne de régularisation. En effet, elles avaient toujours l'espoir de pouvoir être régularisées en Belgique. Nous les avons informées du fait qu'il n'y avait pas de nouvelle campagne, que le Ministre de l'Intérieur ne l'envisageait pas du tout, mais qu'il y avait moyen d'obtenir un séjour de plus de 3 mois sur base de l'article 9 alinéa 3 de la loi du 15 décembre 1980, à condition de prouver des circonstances exceptionnelles. Cependant, certaines parmi elles avaient tout de même introduit une demande de séjour sur base de l'article 9 alinéa 3 sans avoir développé les circonstances exceptionnelles requises c'est-à-dire l'incapacité pour la personne de retourner dans son pays afin d'y introduire une demande. Leur conseiller avait calqué les arguments sur le §2, 4 de la loi de régularisation et sur la jurisprudence de la Commission de régularisation. Pour ces dossiers, des prises de contact ont été faites avec l'Office des Etrangers pour connaître l'évolution du dossier. Parmi les sans papiers, certains remplissaient les conditions pour pouvoir faire une demande d'établissement en tant que conjoint de belge ou ressortissant de l'UE, enfant mineur, ou majeur à charge de belge ou ressortissant de l'UE, ascendant à charge de belge ou ressortissant de l'UE. Nous les avons informés de leurs droits et des pièces à réunir pour pouvoir introduire leur demande d'établissement.. Nous avons pris contact par téléphone avec la commune et l'office des étrangers. Nous les avons accompagnés à la commune. L'Arrêt MRAX du 25 juillet 2002 a pu aider beaucoup de familles à obtenir le séjour et vivre sereinement en Belgique. Mais il faut savoir que cet Arrêt MRAX ne s'applique pas à l'article 10 qui vise le regroupement familial pour un illégal marié avec un non ressortissant de l'UE. Il faut savoir que les raisons exceptionnelles sont à nouveau exigées si il y a eu introduction d'une demande en vertu de l'article 9 alinéa 3 et de l'article 10.

Pour les dossiers de regroupement familial, il faut savoir qu'une enquête complémentaire lancée au Parquet (suspicion de mariage blanc) et la durée de cette enquête peut aller jusqu'à un an et plus.

Par la même occasion, le service social a également informé ces personnes sur des sujets divers tels que le droit au travail, l'aide sociale, la formation, etc.... Les personnes concernées par la régularisation ont été moins nombreuses cette année et ce notamment pour des dossiers délicats (par exemple : arrêt d'annulation rendu par le Conseil d'Etat par rapport à une décision négative de régularisation). Dans ce cas, nous prenons contact avec la Commission de Régularisation, le service recours de l'Office des Etrangers...

Par ailleurs, le service social a été consulté en matière de regroupement familial sur base des articles 10 et 40 de la loi du 15 décembre 1980. Il a aidé les personnes à préparer leur dossier et a assuré le suivi de celui-ci par la prise de contact avec l'office des étrangers, le ministère des affaires étrangères et si nécessaire, les ambassades et consulats belges à l'étranger. Nous constatons que depuis août 2004, de plus en plus rejets ont été faits notamment en ce qui concerne les preuves pour les ascendants à charge. Dans ce cas précis, nous les aidons à introduire leur demande en révision.

Pour l'article 40, nous avons continué à les informer de leurs droits et des pièces à réunir pour pouvoir introduire leur demande.

Des informations ont été données également concernant le mariage. Certains déjà mariés ou simples concubins voulaient savoir s'ils devaient rentrer au pays demander le visa regroupement familial pour obtenir le séjour. D'autres personnes souhaitaient aussi se renseigner sur les conditions et les effets de la circulaire de cohabitation durable de septembre 1997. Certaines personnes qui étaient illégales mais vivaient une relation durable avec un ressortissant belge, de l'UE ou non UE pensaient que s'elles réunissaient toutes les conditions de la circulaire de septembre 1997, l'autorisation de séjour basée sur l'article 9 alinéa 3 de la loi du 15.12.1980 ne devait pas contenir de raisons exceptionnelles.

Certains ressortissants des pays PECO (pays de l'Est) se renseignaient pour pouvoir s'établir en Belgique en tant qu'indépendant et obtenir un séjour sur base de leur activité d'indépendant.

Enfin, beaucoup de consultations ont été données en matière de naturalisation, sur l'article 12 bis et sur l'asile.

## → Demande d'aide en droit social

616 visites ont été motivées par des questions relevant du droit social. En effet, pour les visiteurs qui viennent nous consulter pour des problèmes relevant du droit des étrangers, la consultation révèle que ces personnes sont confrontées à des difficultés dans la vie quotidienne pour lesquelles ils demandent l'aide de l'assistante sociale. Les demandes concernent les droits sociaux qui regroupent les allocations familiales, les allocations de chômage, l'indemnité d'incapacité de travail, l'invalidité, l'aide sociale aux revenus d'intégration sociale, l'information pour le régime préférentiel, les pensions...

Quand il s'agit d'un problème financier et que le CPAS refuse l'aide sociale, l'assistante sociale conseille aux personnes de contacter un avocat pro deo qui dépose alors un recours devant le tribunal du travail. Les personnes en séjour irrégulier, en revanche, ne peuvent bénéficier d'aucune aide financière. Mais toute personne en séjour irrégulier peut toujours introduire une demande auprès du CPAS de résidence. Si le CPAS refuse l'aide et que la personne réussit à prouver devant le tribunal soit qu'elle est dans l'impossibilité de retourner dans son pays d'origine soit que la Belgique ne peut procéder à une mesure d'éloignement car elle est père ou mère d'enfants belges ayant introduit un article 9 alinéa 3 du 15 décembre 1980. Le CPAS peut être alors condamné à payer.

Pour les questions de santé, il s'avère, le plus souvent, que les visiteurs ne possèdent pas de couverture sociale et ne savent pas à qui s'adresser pour

bénéficiaire de l'aide médicale urgente. Il faut prendre alors contact avec les CPAS, qui réagissent après évaluation des besoins, et qui peuvent allouer une aide médicale urgente. C'est par exemple, le cas des femmes enceintes, qui même si elles n'ont aucune chance de faire régulariser leur situation, peuvent ainsi bénéficier d'un suivi médical durant toute leur grossesse.

### → **Autres activités du service social**

Avec le service juridique, l'assistante sociale participe à « la plate-forme des réfugiés et des sans papiers », qui regroupe un collectif d'associations œuvrant dans toute la Belgique. De plus, l'assistante sociale assiste régulièrement aux réunions de la Commission juridique.

Elle est aidée dans son travail par la présence plus ou moins régulière de bénévoles et de stagiaires. Elle peut aussi compter sur l'aide de ses collègues. Elle se charge de former les stagiaires et les conseille dans la rédaction de leur mémoire et les travaux à remettre.

### → **Conclusion**

L'étude des statistiques des visites sur l'année 2004 révèle que la régularisation du séjour des étrangers sur base l'article 9 alinéa 3 de la loi du 15 décembre 1980 reste leur préoccupation principale et motive 29% des visites. Parmi les visiteurs, 20% viennent aussi pour des demandes d'établissement, pour une information sur la circulaire de cohabitation etc. L'assistante sociale constate que les visiteurs reportent tous leurs espoirs sur la possibilité d'une régularisation sur la base de l'Article 9 alinéa 3, voire d'une nouvelle campagne de régularisation.

Les demandes d'information concernant le regroupement familial concernent 13% des visites. L'assistante sociale doit aussi contacter le service visa de l'Office des étrangers pour connaître l'évolution du traitement des dossiers de visas. Suite à l'Arrêt MRAX du 25 juillet 2002, le nombre des demandes d'informations sur cet Arrêt a augmenté en ce qui concerne les ayant droit de l'article 40 de la loi du 15/12/1980, à savoir les conjoints, les enfants mineurs, les enfants majeurs et ascendants à charge de personnes ayant la nationalité belge ou qui sont ressortissants de l'Union européenne. En octobre 2002, une circulaire émanant de l'Office des étrangers avait pour but de mettre en application les effets de cet Arrêt.

Les demandes d'information concernant la naturalisation (10%) , et le droit d'asile (5%) ont occupé une place moins importante cette année que celles en relation avec la régularisation du séjour sur base de l'article 9 alinéa 3 de la loi du 15 décembre 1980 (29%). Mais il faut savoir que pour l'article 12 bis de la loi de mai 2000 sur la nationalité une augmentation a été perçue parce que des enfants nés à l'étranger d'auteur d'enfant belge, des personnes vivant en Belgique et de manière ininterrompue et inscrite pour une durée illimitée ont pu faire leur déclaration à l'état civil de la commune de leur résidence à savoir 8 %.

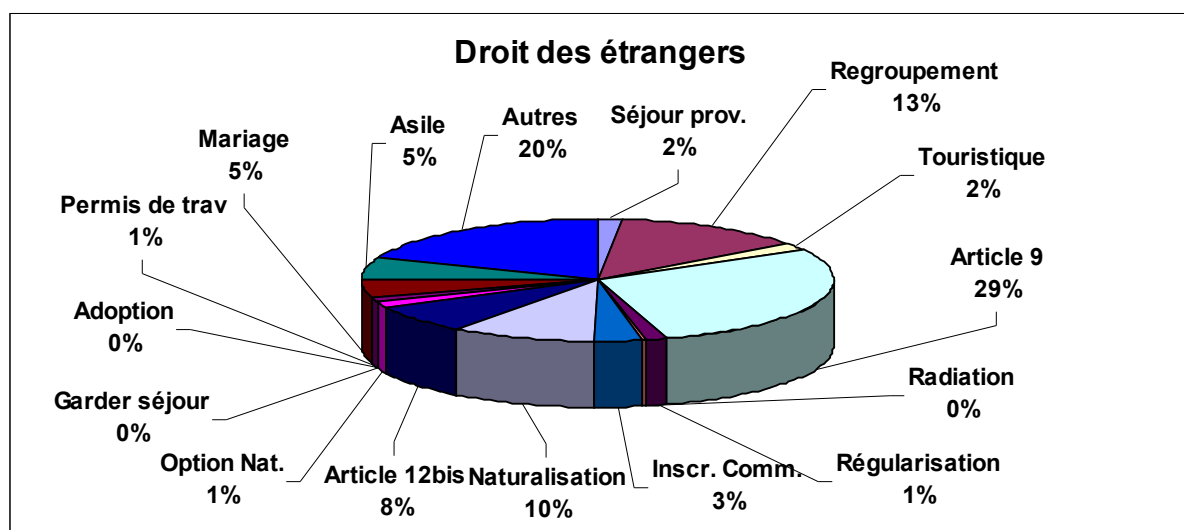
Dans les domaines autres que celui du droit des étrangers, ce sont les demandes d'informations concernant les droits sociaux (33%) qui dominent, suivies des questions financières (19%), des questions relatives à l'emploi (8%), et enfin des



questions familiales (9%), dont les demandes d'information les plus fréquentes portent sur la séparation, le divorce, la garde d'enfant, la pension alimentaire, la reconnaissance d'enfant...

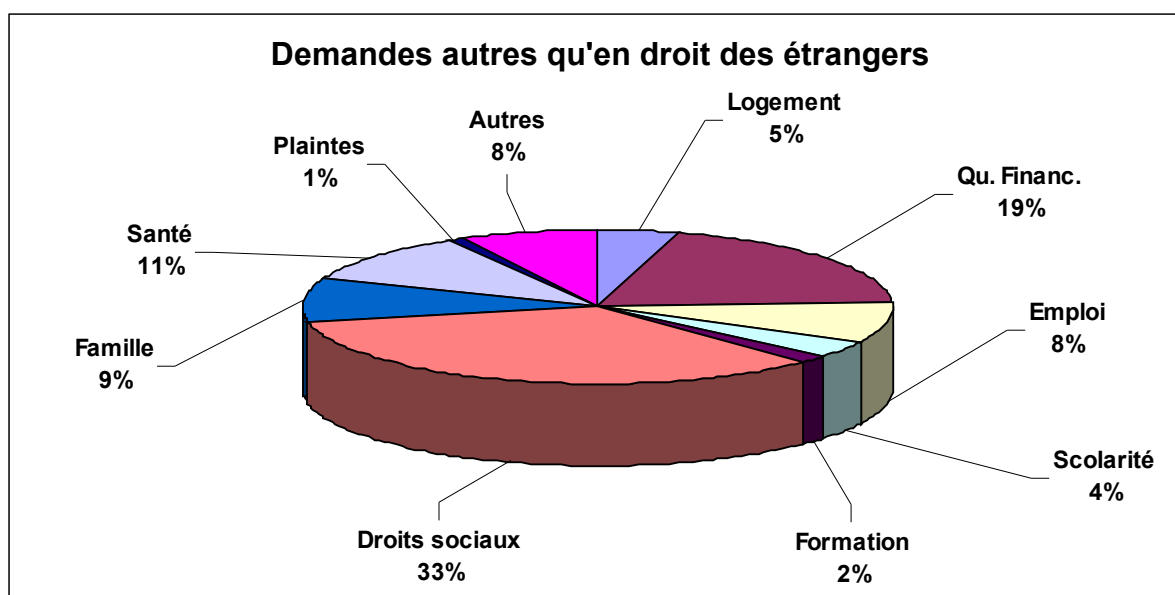
### DEMANDES CONCERNANT LE DROIT DES ÉTRANGERS

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
<b>Séjour prov.</b>	3	2	3	1	0	1	5	1	11	2	5	34
<b>Regroupement</b>	25	26	15	12	16	42	23	22	28	20	23	252
<b>Touristique</b>	9	2	0	2	6	5	5	8	0	4	4	45
<b>Article 9</b>	75	50	15	18	43	77	57	54	60	66	36	551
<b>Régularisation</b>	1	3	1	1	2	6	4	1	0	4	2	25
<b>Radiation</b>	0	0	0	2	0	2	0	0	0	0	1	5
<b>Inscr. Comm.</b>	15	6	2	3	1	16	6	4	9	3	3	68
<b>Naturalisation</b>	24	24	8	11	7	23	14	20	23	22	17	193
<b>Article 12bis</b>	12	6	7	3	4	31	14	15	21	15	22	150
<b>Option Nat.</b>	3	4	0	0	4	3	4	0	3	1	2	24
<b>Garder séjour</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Adoption</b>	0	0	2	0	0	0	0	0	0	1	0	3
<b>Permis de trav.</b>	3	6	0	1	1	1	3	3	1	2	0	21
<b>Mariage</b>	18	11	2	2	6	14	15	6	6	11	6	97
<b>Asile</b>	16	6	3	4	10	14	17	12	10	9	4	105
<b>Autres</b>	34	36	8	7	15	61	38	52	42	50	32	375
<b>Total</b>	238	182	66	67	115	296	205	198	214	210	157	<b>1948</b>



## DEMANDES AUTRES QU'EN DROIT DES ÉTRANGERS

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
<b>Logement</b>	5	4	0	1	1	3	2	3	6	3	0	28
<b>Qu. Financ.</b>	19	14	2	3	9	12	14	10	21	11	5	120
<b>Emploi</b>	9	5	0	0	1	10	9	6	6	3	3	52
<b>Scolarité</b>	0	0	0	0	2	3	1	2	2	7	5	22
<b>Formation</b>	0	0	1	0	1	1	2	5	0	1	0	11
<b>Droits sociaux</b>	25	22	3	7	16	28	24	23	31	20	12	211
<b>Famille</b>	4	7	1	0	1	13	4	2	13	6	3	54
<b>Santé</b>	8	7	0	1	6	7	10	6	7	10	5	67
<b>Plaintes</b>	0	0	0	0	0	0	0	2	0	1	1	4
<b>Autres</b>	2	8	0	0	2	9	4	6	5	9	2	47
<b>Total</b>	72	67	7	12	39	86	70	65	91	71	36	<b>616</b>



### **3. LE TRAVAIL DE VIGILANCE, DE RÉFLEXION ET D'ÉLABORATION DE PROPOSITIONS ET DE REVENDICATIONS**

#### **3.1. EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS**

##### **→ Une meilleure effectivité de la loi du 25 février 2003**

Au début de l'année 2003, les deux lois tendant à renforcer la législation anti-discriminatoire sont entrées en vigueur<sup>8</sup>. Une des principales modifications que la loi du 25 février apporte à la législation visant à sanctionner les discriminations racistes est, sur le plan civil, l'adoption de dispositions qui visent à pallier les désavantages liés à la longueur de la procédure pénale en prévoyant notamment un **allègement de la charge de la preuve**. La loi contre la discrimination prévoit ainsi qu'en matière civile, lorsque la victime de la discrimination ou un des groupements invoque devant la juridiction compétente des faits, tels que des données statistiques ou des tests de situation, qui permettent de présumer l'existence d'une discrimination directe ou indirecte, la charge de la preuve de l'absence de discrimination incombe à la partie défenderesse.

Cependant, en ce qui concerne les tests de situation, il est stipulé que c'est un arrêté royal délibéré en Conseil des ministres qui déterminera les modalités d'exécution du test de situation. Le MRAX a exprimé à plusieurs reprises des réserves quant au choix de cette formule qui laisse craindre que la mesure visant à alléger la charge de la preuve des discriminations racistes ne soit pas suffisamment effective. Dans l'attente de cet arrêté royal, la question de savoir si le recours au test de situation est possible reste en suspens. En effet, il peut être défendu que la validité des tests de situation est déjà acquise en droit belge, tant au pénal (où la preuve est libre) qu'au civil (où le test peut être admis au titre de témoignage ou de présomption de l'homme). Toutefois, on peut légitimement craindre une extrême frilosité du pouvoir judiciaire qui risque de se retrancher derrière l'absence d'arrêté royal pour dénier toute valeur probante aux tests de situation.

Au cours de l'année 2004, le MRAX a suivi la mise en application des dispositions adoptées début 2003 et a prêté une attention particulière au contenu de l'arrêté royal qui devra être élaboré. Un projet de texte réglementant l'utilisation des tests de

<sup>8</sup> Il s'agit de la loi du 20 janvier 2003 tendant à renforcer la législation contre le racisme (M.B.12 fév.2003) et de la loi du 20 février 2003 tendant à lutter contre les discriminations et modifiant la loi du 15 février 1993 créant un Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (M.B.17 mars 2003). Leur adoption s'inscrit dans le cadre de la transposition de la Directive 2000/43/CE du 29 juin 2000 relative à la mise en oeuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique (*J.O.*, n° L 180, 19 juillet 2000, pp. 22-26), d'une part et de la Directive 2000/78/EC du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement dans le domaine de l'emploi et du travail (*J.O.* n° L 303, 2 décembre 2000, pp. 16-22), d'autre part.

situation en justice a été discuté mais le texte ne devrait être voté que dans le courant de l'année 2005. Le MRAX continuera à suivre très attentivement ce dossier dans l'espoir qu'un instrument efficace de preuve des comportements discriminatoires vienne compléter l'arsenal législatif belge.

## → Dans le cadre de la *Commission du Dialogue Interculturel*

La *Commission du Dialogue Interculturel* a été installée en février 2004 par le Gouvernement fédéral sous l'impulsion du Ministre de l'Intégration sociale, de l'Égalité des Chances et de l'Interculturalité. Elle a réuni une trentaine de personnalités diverses, dont Thérèse Mangot pour le MRAX, qui avaient pour mission de dégager des pistes permettant à la Belgique de rester « une société ouverte au sein de laquelle des gens de différentes cultures peuvent coopérer dans un climat d'ouverture, de tolérance, de rencontre et de respect mutuel ».

La Commission a tenu, hors réunions de bureau, de staff et réunions techniques, trente-trois séances plénières. Ces séances de travail et d'auditions ont été nourries par quatre groupes de travail :

1. les principes fondamentaux de fonctionnement des services publics (égalité, non-discrimination et neutralité) et leur concrétisation dans un contexte interculturel;
2. la citoyenneté comme remède à la peur de l'Autre et au repli sur soi;
3. l'égalité entre les hommes et les femmes comme valeur d'émancipation;
4. la place et la reconnaissance de l'expression des appartenances religieuses.

Soixante-huit personnalités de référence ont été auditionnées en séance plénière, vingt-quatre réunions de groupes de travail et tables rondes avec plus de nonante personnes ressources et une trentaine d'entretiens particuliers ont été organisées. Près d'une centaine de mémorandums, de nombreuses notes d'orientation sur des points précis ou des thèmes à investiguer ont été reçus et inventoriés.

Un premier Rapport intermédiaire a été remis au Ministre Christian Dupont le 8 décembre 2004. Le Rapport final vient d'être déposé (mai 2005). Nous sommes fiers d'avoir participé activement à ce qui constitue sans doute une avancée symbolique capitale dans la construction d'un projet de société qui vise à respecter la diversité culturelle qui la compose « tout en précisant clairement sur quels principes et quelles valeurs elle se fonde ».

Une analyse critique du rapport peut être consultée dans le MRAX-info de mai 2005 (n°164).

## → Dans le cadre de la **Commission des femmes maghrébines**

Le MRAX participe depuis plusieurs années aux travaux de la Commission des femmes maghrébines et s'est également investi dans la mise sur pied d'un colloque organisé les 21 et 22 février 2004 dans le cadre de la commémoration du 40<sup>ème</sup> anniversaire de l'accord bilatéral belgo-marocain (voir présentation ci-dessous).

Aujourd'hui, la commission des femmes maghrébines, qui faisait partie du Conseil des femmes francophones de Belgique, est en cours d'autonomisation. Le MRAX soutient cette initiative et devient l'une des nombreuses associations fondatrices de cette nouvelle commission reconnue sous le titre « Groupe Féminin Pluriel – Commission des femmes maghrébines ».

Il s'agit bien de la création d'une fédération d'associations qui s'engage à rester dans la continuité des actions menées dans le passé mais qui voudrait s'ouvrir aux préoccupations des nouvelles associations adhérentes.

### ➤ **Création et raison d'être**

*« Mise sur pied en mai 2001 au sein du Conseil des femmes francophones de Belgique (CFFB), la commission avait pour but la prise en charge des problèmes spécifiques qui se posaient aux femmes de l'immigration dite arabo-musulmane en Belgique. Elle fédère des associations et des personnalités du monde associatif social et juridique qui travaillent toutes en direction des femmes issues de l'immigration marocaine. En effet, dans la mesure où les étrangers sont soumis à la loi nationale de leur pays d'origine, les Marocaines (largement majoritaires) mais aussi les Algériennes sont renvoyés à un code de statut personnel qui consacre l'inégalité des sexes et est à l'origine d'une série de dénis de droit dont souffrent au quotidien de plus en plus de femmes de l'immigration.*

*(...) Après quarante ans de présence marocaine en Belgique, l'application de ce droit traditionnel provoque des effets singuliers et est à l'origine de difficultés spécifiques que vivent les familles et singulièrement les femmes du fait de leur émigration-immigration. Outre la répudiation unilatérale du fait de l'époux, désormais connue, d'autres difficultés spécifiques émergent peu à peu, qu'il s'agisse par exemple de la confiscation des papiers d'identité des femmes et des jeunes filles qui provoque des retours forcés, des mariages imposés ou de l'éviction des femmes à l'accession d'une part des biens acquis au Maroc grâce à leur activité en immigration...*

*C'est pour toutes ces raisons que la décision a été prise de cibler, dans un premier temps, les travaux de la commission sur les femmes maghrébines, à la fois majoritaires et seules concernées par la problématique d'un droit familial en rupture avec la notion d'égalité telle qu'elle existe dans l'espace juridique belge. »*

### ➤ **Organisation d'un week-end Féminin Pluriel les 21 et 22 février**

#### **2004**

*« Dans le cadre de la commémoration du quarantième anniversaire de l'accord belgo-marocain relatif à l'occupation des travailleurs marocains en Belgique, à laquelle contribuent par ailleurs un ensemble d'organismes et de personnalités*

*belgo-marocains, la commission, en partenariat avec l'asbl 29 rue Blanche « Mouvements de Femmes » a mis sur pied un ambitieux programme de deux jours de manifestations et 5 expositions entièrement consacré aux femmes de l'immigration marocaine.*

*L'objectif était, tout d'abord, de faire le point sur les questions de droit qui se posent aux femmes de l'immigration marocaine, toutes générations confondues, sur lesquelles la commission travaille depuis deux ans : ce fut le thème de la première journée.*

*Quant à la deuxième journée, elle portait essentiellement sur la « mémoire des femmes de l'immigration marocaine », leur place et leur évolution contrastée au sein de la société belge. L'objectif était de présenter la diversité et la pluralité des parcours féminins à travers toutes les formes d'expression (témoignages, expositions, créations,...) dans les champs social, culturel et artistique pour offrir de ces femmes une image plurielle en rupture avec celle, réductrice et peu nuancée, qui en est trop souvent facilement donnée.*

*Au terme de ces deux journées, la commission a pour but de sensibiliser largement aux discriminations qui continuent de frapper les femmes de l'immigration marocaine du fait de leur statut particulier et d'aboutir à la formulation de revendications solidairement portées par ces femmes et les associations de terrain qui travaillent en leur direction.*

*La commission souhaite également rendre davantage perceptible par le plus grand nombre de nos concitoyens l'ancrage de ces femmes dans leur société d'adoption et rendre sensible celle-ci à leurs besoins et leurs attentes de citoyennes belges à part entière. »*

## **→ ENAR - Belgique**

ENAR-Belgique est une association qui réunit un réseau d'ONG oeuvrant dans le domaine de la lutte contre le racisme, la défense des droits fondamentaux et plus généralement dans les matières liées à l'immigration. Elle organise son travail autour de deux axes: le suivi des campagnes initiées par ENAR au niveau européen et les initiatives nationales.

Elle se donne pour mission de représenter ses membres auprès du Réseau Européen contre le Racisme, via le Conseil d'Administration ainsi que de réunir et coordonner les initiatives visant à lutter contre le racisme, la xénophobie et les discriminations et promouvoir l'égalité de traitement et des droits en Belgique.

Le MRAX assure la présidence du réseau belge pour la seconde fois consécutive.

## 3.2. EN MATIERE DE DROIT DES ETRANGERS

### → Le suivi des centres fermés et des expulsions

Cette année encore, l'action du MRAX s'est inscrite dans une perspective d'opposition au principe de l'enfermement des étrangers. Toutefois, eu égard à la situation actuelle – l'existence des centres fermés –, le MRAX entend être présent dans ces centres pour y exercer un travail de vigilance et de contrôle des conditions de détention et, dans la mesure de ses moyens, pour apporter une aide et un soutien aux personnes qui s'y trouvent enfermées.

#### ➤ Visites dans les centres

Le MRAX a continué de porter son effort sur les deux centres les moins visités : Bruges (CIB) et Merksplas (CIM). Initiée à la fin de l'année 2002, la collaboration avec la Ligue des Droits de l'Homme, l'OCIV et le JRS s'est poursuivie sur base d'une visite par semaine dans chacun des deux centres par système de rotation. Chaque organisation effectue donc une visite tous les 15 jours.

Chaque visite fait l'objet d'un rapport détaillé qui est envoyé aux trois autres associations partenaires. Pour chaque personne rencontrée, il est vérifié qu'elle a un(e) avocat(e) qui suit effectivement le dossier. En fonction des besoins, le MRAX prend contact avec l'avocat(e), avec l'Office des Etrangers ou toute autre administration concernée et avec d'autres associations, comme la Plate-forme « Mineurs en exil » par exemple. Dans certains cas, le MRAX prend également contact avec des parlementaires et alerte la presse si l'intérêt de la personne l'exige. Si des libérations ont pu être ainsi obtenues, il reste difficile d'établir un lien formel entre l'intervention des différents acteurs et une libération.

#### ➤ Travail de vigilance, de lobbying

On sait que le climat politique actuel, belge eu européen, est au renforcement des contrôles aux frontières, au durcissement des conditions d'accès au territoire et à une augmentation des expulsions vers les pays d'origine ou de transit. Au début de l'année, la grève des services de police chargés des expulsions ayant fait suite à la condamnation des responsables de la mort de Semira Adamu a toutefois eu pour conséquence une diminution du nombre des expulsions. Corrélativement, elle a provoqué l'augmentation du recours à la pratique du placement en zone de transit.

Le MRAX prolonge également sa dénonciation des centres fermés et des expulsions au sein du réseau européen *Migreurop*. Ce dernier est né en 2002, à la suite d'un séminaire sur les camps d'étrangers en Europe au Forum Social de Florence. Le réseau regroupe des militants et chercheurs européens dont l'objectif est de faire connaître la généralisation de l'enfermement des étrangers dépourvus de titre de séjour et la multiplication des camps, dispositif au cœur de la politique migratoire de l'Union européenne.

Un projet relatif à la politique d'enfermement belge a vu le jour en 2004 : un ouvrage collectif grand public sur les centres fermés et les expulsions est paru aux éditions Labor. « La mise à l'écart de l'étranger. Centres fermés et expulsions »<sup>9</sup> est un projet initié notamment par le MRAX et coordonné par Pierre-Arnaud Perrouty. L'ouvrage regroupe diverses contributions qui entendent attirer l'attention du grand public sur cette réalité trop peu connue que constitue l'enfermement des étrangers. Il laisse la parole aux personnes détenues dans les centres fermés dont les témoignages illustrent l'ensemble des textes.

Enfin, le MRAX fait toujours partie du « Groupe transit » qui regroupe les visiteurs des centres fermés belges et qui est piloté par le CIRE.

## → En collaboration avec d'autres associations et réseaux

Le MRAX travaille régulièrement en collaboration avec des organisations actives dans le domaine du droit des étrangers et de la lutte contre les discriminations, notamment dans le cadre de sa participation au sein de :

➤ **La plate-forme de vigilance pour les réfugiés et sans-papiers**

➤ **Le Forum Asile Migrations (FAM)**

Ce forum regroupe une soixantaine d'associations francophones et néerlandophones dont l'objet social est lié au droit des étrangers. Parmi les thèmes ayant mobilisé les différents groupes de travail dans le courant de l'année 2004, on relèvera la transposition en droit belge de la directive européenne relative au statut de protection subsidiaire, l'organisation d'une exposition consacrée aux centres fermés et la question de la question de la régularisation pour longue procédure. Cette dernière a fait l'objet d'une action « files d'attente ».

En août 2003 le ministre de l'Intérieur déclarait que « toute personne qui a demandé le statut de réfugié et qui n'a pas reçu de décision exécutoire dans un délai de 3 ans (familles avec enfants scolarisés) ou 4 ans peut être régularisée ». Dans cette même déclaration le Ministre ne pouvait pas s'engager plus clairement en précisant que « *la régularisation sera accordée à l'avenir à toute personne entrant dans les conditions prévues par le principe exposé ci-dessus* ». Les espoirs étaient alors permis: un premier critère allait s'ajouter pour sortir du flou et de l'arbitraire de l'article 9 alinéa 3. Après les élections du 13 juin, les partis de la majorité s'engageaient à inscrire la question à l'ordre du jour. Les faits n'ont pas confirmé leur volonté. Le FAM a donc décidé d'agir pour qu'un critère clair de durée soit inscrit dans la loi et pour que les milliers de personnes en attente d'une réponse pour un titre de séjour voient se débloquent leur situation. On sortirait ainsi de l'opacité régnant en matière de régularisations.

Au cours des mois de novembre et décembre, le FAM a mené des actions devant les sièges des partis politiques au pouvoir fédéral (VLD, SP.a, Spirit, MR et PS) pour

---

<sup>9</sup> « La mise à l'écart de l'étranger. Centres fermés et expulsions », P-A Perrouty (coord.), Collection la Noria, Labor, 2004.



rappeler au gouvernement de tenir ses engagements et demander la régularisation pour tout étranger en procédure depuis plus de trois ans. Chacune de ces actions a réuni entre 400 et 800 personnes, militants et « sans papiers » formant des files d'attente devant les sièges des partis.

➤ **Le Ciré**

Le MRAX est membre du Conseil d'administration du Ciré.

➤ **La Coordination européenne pour le droit de vivre en famille**

Le MRAX est membre du conseil d'administration de la coordination européenne pour le droit de vivre en famille.

### **3.4. EN MATIERE DE LUTTE CONTRE L'EXTRÊME DROITE**



➤ **« Extrême droite non merci ! Extreem rechts nee bedankt ! »**

La plate-forme pluraliste « Extrême-droite non merci ! Extreem rechts nee bedankt ! » existe depuis 1998. Elle regroupe près de 300 associations bruxelloises de tous horizons et de tous secteurs dans le but de combattre les idées et les formations politiques extrémistes. La plate-forme s'est mobilisée pour les élections régionales de 1999, les communales de 2000 et les législatives de 2003.

Le MRAX est présent depuis le début de cette initiative. En 2004, nous avons activement pris part au groupe de préparation de la campagne pour les élections régionales du 13 juin. Cette campagne s'est intitulée « Facteurs de démocratie ». Il s'agissait de distribuer un journal de sensibilisation aux dangers de l'extrême droite dans toute l'agglomération bruxelloise. Celui-ci comprenait un petit argumentaire, une bande dessinée du caricaturiste du *Morgen*, les noms des associations signataires et des informations sur la plate-forme. Des cartes postales et autocollants aux couleurs d'« Extrême-droite non merci ! Extreem rechts nee bedankt ! » furent également largement diffusés.

Nous pensons en toute modestie que l'action « Facteurs de démocratie » a joué un rôle positif dans l'endiguement de la montée des partis d'extrême droite en région bruxelloise. Le Vlaams Blok n'est pas devenu majoritaire au sein du groupe flamand, il n'a donc pas pu bloquer les institutions bruxelloises. Mais cette autosatisfaction ne tient pas face à la réalité des chiffres : les résultats des partis d'extrême droite sont en hausse dans les trois régions du pays...

Depuis la fin 2004, le MRAX fait partie du groupe de coordination de la future campagne pour les élections communales d'octobre 2006. Dans ce cadre, « Extrême droite non merci ! Extreem rechts nee bedankt ! » a organisé une soirée au

Beurschouwburg dans le but d'expliquer l'arrêt de la Cour de cassation concernant la condamnation des a.s.b.l. liées au Vlaams Blok.

➤ **« Et maintenant ? En nu ? »**

Suite aux résultats des élections du 13 juin 2004 et aux scores inquiétants de l'extrême droite, de nombreux jeunes et jeunes adultes d'horizons divers ont interpellé le MRAX pour les aider à organiser une forme de réaction « citoyenne ».

Un groupe s'est constitué avec le soutien du MRAX sous le slogan de « Et maintenant ? En nu ? ». Après quelques réunions, le groupe a rédigé une charte qui se voulait être une invitation à l'action et un programme de campagne. L'idée était de mettre en place une plate-forme d'échanges pour initiatives citoyennes. Le lancement de la campagne devait se faire par une animation de théâtre-action autour du Mannekenpis. Action pour laquelle nous avons obtenu l'autorisation de la ville de Bruxelles.

Malheureusement cette belle initiative n'aura pas fait long feu... En effet, la position du MRAX était claire depuis le début : soutenir un mouvement citoyen par son expérience et sa logistique mais pas le porter seul. Nous avons dû constater que le nombre de participants allait en décroissant et qu'il n'était plus possible de continuer l'expérience dans l'esprit voulu à l'origine, faute de combattants... Toutefois, l'idée était bonne et est susceptible d'être réactivée ultérieurement.



➤ **« Pour que VIVE la démocratie ! »**

Il s'agit de la création d'une plate-forme, en Communauté française, qui regroupe un maximum d'associations, sur base de la signature de la Charte « **Pour que vive la démocratie** ». Le but premier est de faire reculer les partis d'extrême droite en Wallonie et à Bruxelles aux communales de 2006. Cette plate-forme ne remplace pas les initiatives locales ou régionales, mais fédère ces différentes initiatives et soutient la création d'initiatives locales, là où elles n'existent pas.

Elle a pour mission de combattre l'extrême droite sur le plan électoral et idéologique, par l'information du citoyen sur les dangers de l'extrême droite, en promouvant les moyens juridiques, en soutenant l'application ferme du cordon sanitaire, par une collaboration avec des secteurs économiques. Par ailleurs, elle veut dynamiser la démocratie locale en créant ou soutenant des coordinations locales d'associations, évaluant les politiques menées au niveau communal, relevant les enjeux ou problèmes qui se posent dans les communes, renforçant la transparence des politiques développées au niveau communal, informant les citoyens sur l'offre politique des différents partis. Les publics-cibles sont aussi bien les citoyens - en particulier les électeurs potentiels de l'extrême droite - que les associations et le monde politique.

Cette campagne est initiée et coordonnée par la CNAPD<sup>10</sup>. Le MRAX a participé à quelques réunions préparatoires, notamment pour la rédaction de la charte, et à toutes les séances de travail.

« ***Pour que vive la démocratie*** » et « ***Extrême droite non merci ! Extreem rechts nee bedankt !*** » sont tout à fait complémentaires et signent la volonté du MRAX de s'impliquer pleinement dans la lutte contre l'extrême droite.

## → Jurisprudence

La condamnation du l'ex-Vlaams Block en cette année 2004 met fin à un combat judiciaire de longue haleine. En 1998, une plainte déposée deux ans plus tôt suite à la diffusion d'un tract du VB était classée sans suite au motif qu'elle visait un délit de presse relevant de la compétence de la Cour d'assises (remarquons que, depuis lors, l'article 150 de la Constitution a été modifié afin de soustraire de tels délits à la compétence du jury populaire).

En octobre 2000, trois associations satellites du Vlaams Block furent citées en justice sur base de l'article 3 de la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie. Cette disposition prévoit une sanction pénale à l'égard de « *quiconque fait partie d'un groupement ou d'une association qui, de façon manifeste et répétée, pratique la discrimination ou la ségrégation ou prône celles-ci* » avec une certaine publicité. Tant le tribunal correctionnel de Bruxelles que la Cour d'appel de Bruxelles suivirent l'argumentation du Vlaams Block pour se déclarer incompétents : les faits reprochés aux groupements d'extrême droite constituaient des délits politiques et devaient dès lors être jugés par une Cour d'assises (encore elle !).

La question fut alors posée à la Cour de cassation qui, se fondant sur une jurisprudence uniforme définissant de manière restrictive la notion de délit politique, rejeta l'argument du Vlaams Block. Suite à cet arrêt du 18 novembre 2003, la Cour d'appel de Gand put enfin se déclarer compétente et condamner, le 21 avril 2004, les trois ASBL satellites du Vlaams Block pour infractions aux dispositions légales sur la répression du racisme. Enfin, le 9 novembre 2004, la Cour de cassation rejeta le recours introduit par le VB contre cette condamnation, mettant ainsi un terme à la saga judiciaire.

Suite à cet arrêt, ce parti nationaliste a décidé de se dissoudre pour renaître immédiatement sous le nom de Vlaams Belang ("l'Intérêt Flamand"). L'opération a pour objectif de permettre au parti d'échapper à de nouvelles poursuites judiciaires et, surtout, à une privation de financement public. A part quoi, ni le personnel, ni le programme n'ont changé. Et un Flamand sur trois manifeste désormais son intention de voter pour eux...

---

<sup>10</sup> Coordination Nationale d'Action pour la Paix et la Démocratie. Coordination dont le MRAX fait partie et où il dispose d'un siège d'administrateur.

## EN GESTATION...

### → Troisième volet de la campagne discrimination au quotidien : l'emploi

La discrimination à l'emploi est devenu, en ce début de l'année 2005, un thème récurrent de l'actualité sur lequel le MRAX a systématiquement réagi. L'affaire Remmery (patron menacé parce qu'il emploie une femme qui porte le voile) et l'affaire Feryn (entreprise qui refuse ouvertement d'employer des jeunes d'origine marocaine au prétexte que ses clients n'en veulent pas) ont tour à tour popularisé ce qu'une étude de la KUL et de l'ULB vient de démontrer scientifiquement pour Bruxelles : la discrimination dans le monde du travail est profonde et très répandue ; aussi il s'agit d'un thème urgent, d'une importance capitale pour la cohésion sociale, et même « une bombe », pour reprendre les mots du Ministre de l'Egalité des Chances, si rien n'était fait pour y remédier.

Nous avons d'ores et déjà déposé une demande de financement au FIPI dans le but de consacrer à l'emploi le troisième volet de notre campagne sur les discriminations au quotidien. Notre action se développera en quatre temps :

1.- Organiser (et participer à) une série de rencontres, débats et séminaires rassemblant des scientifiques, des représentants de milieux associatifs, syndicaux, patronaux et politiques sur :

- les sources de discriminations racistes dans le monde du travail ;
- l'évaluation des politiques dites de « discrimination positive » et les conditions d'application éventuelle dans notre pays ;
- la gestion de la diversité et le dialogue interculturel dans l'entreprise ;
- les politiques publiques en matière de lutte contre les discriminations racistes dans le monde du travail.

2.- Consultation des partenaires sociaux, d'employés, de recruteurs et de victimes (recueil de témoignages directs).

3.- Edition d'un livre blanc sur la lutte contre les discriminations racistes dans le monde du travail.

4.- Lancement d'une campagne d'information et de sensibilisation (voir également de « dédramatisation » de certains outils potentiellement utiles, comme le *testing*, politiques de « discrimination positive », les données « ethniques », etc).

## → Démocratie & Courage

Le programme *Démocratie & Courage* été initié en 1998 en Allemagne (ex-RDA), à Dresde précisément, au lendemain d'élections locales remportées par les groupes néo-nazis. Des jeunes se sont réveillés groggy et, s'encourageant à ce qu'il n'y ait « plus jamais ça ! », ont monté un programme de mobilisation et de sensibilisation à destination d'autres jeunes. C'est ainsi que se mettait en place un processus d'éducation par les pairs : chaque intervention est organisée par un couple de volontaires (idéalement, une fille et un garçon) qui ont la charge de sensibiliser un groupe de jeunes durant une journée complète aux préjugés racistes et aux stéréotypes que véhicule l'extrême droite. Partant du principe que l'on est plus réceptif à un message transmis par quelqu'un à qui l'on peut s'identifier, la démarche allie un accompagnement de l'engagement de jeunes volontaires à une action de prévention et d'éducation des plus jeunes à une citoyenneté active. Ici donc, pas de profs ou d'éducateurs qui viennent transmettre « la bonne façon de penser », mais bien d'autres jeunes qui vivent les mêmes réalités. Le programme s'appuie sur la mobilisation de volontaires pour mettre en place un réseau de jeunes prêts à intervenir dans les établissements scolaires ou d'associations socioculturelles.

Fort de son réel succès en Allemagne, cette initiative à été transplantée en France, suite aux résultats du premier tour de l'élection présidentielle de 2002, qui ont permis au Président du Front National de l'emporter sur le candidat de la gauche. Le programme est en train de montrer son impact positif auprès des jeunes qui en ont bénéficié.

Vu son apparente efficacité en Allemagne et en France, la CNAPD et le MRAX souhaitent transplanter ce projet ensemble en Communauté française Wallonie-Bruxelles : la Belgique serait ainsi le troisième Etat européen à bénéficier du programme « Démocratie & Courage »... en attendant l'implication très prochaine de nos collègues autrichiens et estoniens.

Ce programme de sensibilisation est en voie de devenir le premier projet européen adressé aux jeunes générations, leur offrant de réelles perspectives de mobilisation citoyenne et une réelle opportunité d'enclencher un mouvement populaire contre le racisme.

Concrètement, la CNAPD et le MRAX travailleront, main dans la main, avec les formateurs allemands de « Netzwerk für demokratie und courage » et les formateurs français de l'association « Léo Lagrange » à l'adaptation et à la transposition de leur méthodologie au contexte belge.

En bref, les objectifs opérationnels sont donc :

adopter une perspective à long terme ;

orienter notre action vers les jeunes bénévoles ;

développer de nouveaux outils pédagogiques plus conformes à la société d'aujourd'hui ;

développer et étendre nos interventions ;

impliquer davantage les jeunes dans l'élaboration d'actions citoyennes et la lutte contre le racisme;

développer un projet pouvant nous permettre de concrètement développer notre « Mouvement ».

## → **Semaine d'Action Contre le Racisme - SACR 2006**

Depuis six ans, à l'occasion du 21 mars de chaque année, la Semaine d'Action Contre le Racisme (SACR) constitue un rendez-vous annuel incontournable au Québec, où durant plusieurs jours, se mêlent colloques, tables rondes, activités jeunesse, débats, films, musiques, littératures, autant de passerelles qui visent à faire comprendre les différentes formes que peuvent emprunter les actes d'intolérance, de xénophobie et de racisme dans notre société.

Parallèlement à la programmation officielle, est organisé le Rendez-vous International des Jeunes où plusieurs délégations étrangères, composées de jeunes de 18 à 35 ans, en provenance de la Communauté française Wallonie-Bruxelles, de la France et des Amériques (Etats-Unis, Mexique, Brésil, *etc.*), ainsi que d'autres provinces canadiennes contribuent à donner à la SACR son caractère d'événement national et international.

C'est dans ce contexte qu'Images Interculturelles a invité, au mois de mars 2005, une délégation de la Communauté française Wallonie-Bruxelles, composée essentiellement de représentants du MRAX. Cette première rencontre a permis à ladite délégation de participer activement aux activités de la SACR et du Rendez-vous International des Jeunes, d'échanger sur ses objectifs et d'évaluer le transfert de l'expérience. Un compte-rendu au jour le jour, sous l'impertinente plume du journaliste Mehmet Koksal, membre de la délégation, est d'ailleurs accessible sur notre site.

Cette première rencontre fut donc l'occasion pour ces deux associations antiracistes d'échanger leur expertise et de tisser des liens pour une collaboration future durable, aux fins, espérons-le, d'organiser conjointement, pour mars 2006 et mars 2007, une SACR en Belgique et au Québec...

## → **Le MRAX a besoin d' e s p a c e !...**

## **LA VIE FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE DE MRAX EN 2004**

L'année dernière s'achevait sur des perspectives meilleures que la précédente. En effet, après la découverte de nombreuses irrégularités de nos comptes de l'exercice 2002 et le gouffre financier où nous avait plongés le gestionnaire de l'époque, plusieurs bonnes volontés et âmes généreuses, suite à notre cri d'appel, nous ont apporté aide et réconfort et, de leurs dons, nous avons pu nous sauver d'une douloureuse noyade. Depuis lors, nous avons continué sur la même lancée, retroussant nos manches quand il le fallait.

Nous débutons l'exercice 2004 avec un lourd passif : une dette de plus de 30.000 EUR auprès de l'Administration des Contributions ; un solde de l'emprunt sans intérêts que nous avait fait une association amie de plus de 25.000 EUR et bien d'autres dettes reportées ; des factures de nos fournisseurs, dont notre caisse en souffrance, ne nous permettait pas toujours de respecter les échéances. Le redressement financier s'est poursuivi cette année et, au moment où nous bouclons ce rapport, notre situation financière semble assainie : nos dettes, tant auprès de l'ONSS que de l'association amie, sont entièrement remboursées.

Nous entrons donc dans une ère presque nouvelle, avec un sentiment de sérénité, ce qui nous amène à formuler, une fois de plus, nos sincères et profonds remerciements à toutes les personnes qui ont eu confiance en nous : c'est aussi grâce à eux que le MRAX vit et continue son combat.